

1. RÈGLEMENT

1.1 MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le maître de l'ouvrage (MO) et mandant est le Canton du Valais, représenté par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Canton du Valais
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Place du Midi 18, Case postale 478, 1950 Sion
Tél. 027 / 606 38 00, Fax 027 / 606 38 04

Le secrétariat du concours est confié au bureau nomad architectes Valais sàrl à Sion en tant que bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO).

Nomad architectes Valais sàrl
rue Sainte-Marguerite 16, 1950 Sion
Tél. 027 / 327 75 71, Fax 027 / 327 75 76
sion@nomadarchitectes.ch

1.2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les art. 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009, ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

1.3 LANGUE

La langue officielle de la procédure du concours est le français.

1.4 PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes:

- accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse;
- loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI);
- loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics;
- accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP);
- ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont autorisés à participer au concours les architectes qui, au moment de l'inscription au concours et compte tenu de leur formation, remplissent une des conditions suivantes:

- diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire;
- diplômés d'une école technique supérieure;
- titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère;
- inscrits aux registres suisses A ou B;
- inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse;
- répondent aux exigences de la liste permanente des architectes du canton du Valais fixées par le service social de la protection des travailleurs (F. 027 606 74 00 / D. 027 606 74 01).

Les architectes qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. L'un des architectes au moins doit remplir les conditions de participation.

Les architectes qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte employé peut participer au concours, si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

1.6 CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance.

- Concept général
- Fonctionnalité
- Qualités architecturales
- Économie

1.7 RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions reçues anonymement ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 1^{er} février 2019.

1.8 JURY

Le jury est composé des personnes suivantes:

Président

Philippe Venetz, architecte cantonal

Membres non-professionnels

Philippe Varone, président de Sion

Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'Enseignement

Yves Fournier, resp. des écoles du secondaire II général

Francis Rossier, recteur LCP

Membres professionnels

Jean-Paul Chabbey, architecte de la Ville de Sion

Laurent Geninasca, architecte ETH FAS SIA, Neuchâtel

Valérie Jomini, architecte ETH SIA BSA, Zurich

Adrian Kramp, architecte ETH BSA SIA, Fribourg

Suppléants

Pierre Antille, collaborateur scientifique du DEF

Christophe Lugon-Moulin, architecte SBMA

Stéphane Métrailler, proviseur LCP

Carole Schmid, conseillère communale

Experts

Nicolas de Morsier, ingénieur cours d'eau SFCEP

Pierre Favre, ingénieur en circulation CITEC

Thomas Gut, chef de section OFROU

Clotilde Rigaud, architecte-paysagiste FSAP REG B

Le jury a fait appel à un spécialiste en sécurité pour évaluer la conformité de certains projets aux normes de protection incendie.

1.9 PRIX, MENTIONS

Le coût total des travaux est estimé à CHF 78'500'000.- TTC pour les CFC 1 à 9. Le coût déterminant est de CHF 57'000'000.- HT pour les CFC 2 et 4, TVA exclue. La somme globale des prix et mentions est calculée selon la «Ligne directrice pour les règlements SIA 142 de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles» de février 2007, révisée en juin 2015. La somme globale des prix et mentions correspond au double de la valeur de la prestation demandée, soit environ 600 heures de travail. Le tarif horaire moyen appliqué est CHF 130.-.

$600 \text{ heures} \times \text{CHF } 130.- \times 2 + \text{TVA} = \text{CHF } 168'000.- \text{ TTC.}$

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours de projets doit permettre d'une part d'obtenir une solution aux problèmes définis par le maître d'ouvrage, et d'autre part d'identifier des professionnels qualifiés qui seront à même de réaliser la solution choisie.

Dans le cas présent, la Ville de Sion entend profiter du déplacement du Lycée-Collège de la Planta pour structurer l'entrée Sud de la ville et changer l'image du quartier de Vissigen à proximité du Rhône.

Pour le canton du Valais, il s'agit de construire un nouveau collège en complément de celui des Creusets, correspondant aux normes de confort, techniques et énergétiques actuelles.

2.2 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SION

Depuis le début des années 2000, la Ville de Sion a entrepris de requalifier les espaces publics du centre ville. Les réalisations de la place du Midi, de la place des Remparts, de la rue de Lausanne et du Grand-Pont ont notamment contribué à changer l'image de la ville et à redynamiser sa vie sociale et économique. En 2013, le prix Wakker est venu récompenser cette politique qualitative en faveur des espaces publics.

Le développement de la ville se déplace aujourd'hui vers le Sud et franchit les voies CFF. Le quartier Ronquoz 21 compris entre le train, l'autoroute et le Rhône est appelé à se transformer pour accueillir plus de densité, de mixité et de qualité. Plusieurs projets en cours participent déjà à cette dynamique, tels que la 3e correction du Rhône ou le campus HES-EPFL.

Plusieurs sites de formation sont implantés le long des voies CFF (école professionnelle technique, Lycée-Collège des Creusets, école professionnelle commerciale et artisanale, campus HES-EPFL). La construction d'un nouveau collège sur le site du Cours Roger-Bonvin vient prolonger ce dispositif vers l'Est.

2.3 QUARTIERS DE VISSIGEN ET CHAMPSEC

Sur la rive gauche du Rhône, se trouvent les quartiers denses de Champsec et Vissigen, qui ont accueilli une grande partie du développement périurbain depuis les années 1970. La couverture de l'autoroute, aménagée en espace public à l'échelle du quartier (Cours Roger Bonvin), a été revalorisée et attend aujourd'hui la concrétisation de programmes forts. Cet espace doit permettre de renforcer le lien entre la gare et le pôle santé (hôpital cantonal, SUVA, HES). Le canal de Vissigen doit également être réaménagé dans le cadre des mesures de compensation du projet Rhône 3, afin de mieux valoriser son potentiel en tant qu'espace public de quartier et axe de mobilité douce.

Ce secteur dispose de réserves foncières importantes qui doivent permettre de structurer le tissu bâti et de renforcer le lien fonctionnel du Cours Roger-Bonvin. Les objectifs principaux de la Ville sont de:

- terminer l'urbanisation des quartiers de Vissigen et Champsec par une densification de qualité;
- renforcer les liaisons entre ce secteur et le centre-ville;
- structurer un axe fort (économique, de savoir et de culture) entre le centre-ville et le pôle santé;
- structurer l'urbanisation autour du Cours Roger-Bonvin;
- valoriser le canal de Vissigen comme paysage «naturel» en ville et en tant qu'axe de mobilité douce, d'espace de rencontres et de liaisons biologiques.

2.4 COLLÈGES DE SION

La Ville de Sion est le siège de deux gymnases: le Lycée-Collège des Creusets, au Sud-Ouest de la ville, et le Lycée-Collège de la Planta, au Nord.

Le Lycée-Collège des Creusets accueille actuellement 1'230 étudiants pour 56 classes. Cette dernière décennie, des pavillons préfabriqués ont été posés au Sud du bâtiment principal afin de répondre à la croissance des effectifs. L'établissement est aujourd'hui au maximum de ses capacités.

Le Lycée-Collège de la Planta se trouve dans la même situation avec 1'020 étudiants pour 47 classes. De par sa localisation au cœur de la cité, la construction de pavillons provisoires ou une extension n'est pas envisageable.

La construction d'un nouveau Lycée-Collège est donc une nécessité, afin d'offrir un cadre d'étude adapté aux gymnasiens du Valais central. Il ne s'agit pas d'un simple transfert de celui de la Planta au Cours Roger-Bonvin, car le nouvel établissement devra également soulager une partie des sureffectifs du Lycée-Collège des Creusets. La répartition des 2'300 étudiants sur le site de Sion se fera de la manière suivante:

- 950 étudiants au Lycée-Collège des Creusets;
- 1'350 étudiants au nouveau Lycée-Collège du Cours Roger-Bonvin.

3. CONTRÔLE TECHNIQUE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen technique préalablement au jugement. Cet examen portant sur la conformité avec le règlement et programme du concours a été réalisé du 15 au 17 mai 2019 par le SBMA et le secrétariat du concours.

Il a porté notamment sur les points suivants:

1. Inscriptions, rendu des documents
2. Documents à remettre et mode de présentation
3. Contraintes relatives à la construction et au fonctionnement
4. Programme des locaux et espaces extérieurs
5. Valeurs statistiques

3.1 INSCRIPTIONS, RENDU DES DOCUMENTS

125 bureaux se sont inscrits au concours via la plateforme SIMAP, ont payé la finance d'inscription et fournis les documents attestant du respect des conditions de participation. 104 projets ont été rendus dans les délais à l'adresse du MO et numérotés par ordre d'arrivée. À noter qu'un projet a été envoyé en deux colis distincts et enregistrés sous les n°8 et 21. Il n'y a donc pas de projet n°21, ce qui explique la numérotation de 1 à 105, alors qu'il n'y a que 104 projets.

Toutes les maquettes ont également été remises dans les délais, et réceptionnées par une personne neutre. Tous les projets et maquettes reçus respectaient l'anonymat.

3.2 DOCUMENTS A REMETTRE ET MODE DE PRÉSENTATION

Le contrôle du contenu des cartables et du mode de présentation a révélé les irrégularités suivantes:

- Projet n°73, le calcul du cube est intégré à la planche 5;
- Projet n°104, le projet a été rendu sur 10 formats A1;
- Projet n°105, le projet comporte 6 planches A0, plus 1 planche pour le calcul du cube.

Le contrôle des maquettes a révélé que plusieurs maquettes ne respectaient pas le mode de rendu (§ 4.12) du règlement et programme, soit l'exigence d'être entièrement peinte en blanc.

De manière générale, le jury estime que les projets reçus respectent le § 4.0 du règlement et programme et décide d'accepter l'ensemble des projets au jugement. Toutefois, les projets dont les maquettes contreviennent au § 4.12 seront exclus de la répartition des prix.

3.3 CONTRAINTES RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT

Plusieurs projets ne respectent pas le périmètre de projet et les alignements en force (§ 5.1.1).

Les projets n°76, 94 et 100 empiètent sur les alignements RCCZ ou débordent du périmètre de projet. Les projets n°34, 57, 72, 76, 89 et 105 empiètent sur l'alignement OFROU, partiellement ou complètement. Les projets n°14 et 93 sont construits avec un porte-à-faux situé sur l'alignement OFROU. Le projet n°84 présente une hauteur maximale limite par rapport au plafond aérien (alt. 532.30).

Les projets n°8, 20, 63, 75, 89 et 91 sont incompatibles avec le danger Rhône et ne pourraient pas être acceptés lors d'une mise à l'enquête publique. Aucune mesure de protection ne semble envisageable pour les rendre compatibles avec le danger Rhône.

Compte tenu du travail important fourni par les concurrents et de la marge d'interprétation possible de certaines propositions, le jury décide de ne pas éliminer de projets à ce stade et d'accepter ces projets pour le jugement. Il propose par contre de les exclure de la répartition des prix en raison d'une dérogation au règlement et programme du concours. Il propose également que les projets retenus après le dernier tour d'élimination soient contrôlés en détail par les experts pour garantir leur faisabilité.

3.4 PROGRAMMES DES LOCAUX ET ESPACES EXTÉRIEURS

Certains projets comportent des dérogations mineures par rapport au programme des locaux, qui concernent principalement des locaux secondaires ou qui sont liées à des regroupements de fonctions envisageables. D'autres projets ont dessiné des étages types sans représenter toutes les surfaces, ce qui rend difficile une vérification stricte du programme des locaux. Les locaux manquants ou modifiés ont été signalés au jury lors de la présentation des projets.

3.5 VALEURS STATISTIQUES

Les moyennes des calculs du cube selon la norme SIA 416 ont été effectuées sur la base des données transmises par les concurrents. La valeur moyenne pour le volume bâti (VB) est de 104'137 m³ et celle pour la surface de plancher (SPB) est de 23'734 m².

Après les trois premiers tours de jugement, les calculs fournis par les concurrents pour le volume bâti et la surface de plancher des projets retenus pour le jugement ont fait l'objet d'une vérification par le secrétariat du concours. Le contrôle n'a pas permis de déceler des erreurs importantes.

4. JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 27, 28 et 29 mai 2019 dans la halle aux voussoirs de l'usine électrique de Chandoline. Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 104 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

4.1 PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Lors du premier tour de jugement, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou dans leur relation aux éléments structurants du site.

Les projets éliminés au 1^{er} tour sont les suivants:

N° 5 C.O.S.I

N° 7 L'APOSTROPHE

N° 8 BOOMERANG IS BACK

N° 12 ANEMOCHORIE

N° 15 E LA NAVE VA

N° 18 NCS-2019

N° 19 FOURMILIÈRE

N° 20 ATRIUM

N° 24 COURS SUR COURS

N° 25 LE CŒUR DU COLLÈGE

N° 26 PISTE S(C)OLAIRE

N° 32 À BRAS OUVERTS

N° 33 CALLIPYGE

N° 34 CARRÉ NOIR

N° 35 POINT-VIRGULE

N° 37 HORS SOL

N° 38 SCIO

N° 40 BIG ABOVE

N° 41 JUVENTAS

N° 45 POIRE

N° 46 MALEVICH

N° 47 COROBO

N° 49 CASCADE

N° 51 CONSTELLATION

N° 54 INTERFACE

N° 56 L5

N° 57 CAROSELLO

N° 61 LA CONFLUENCE

N° 63 UN POINT QUARANTE SEPT

N° 65 WASSILY

N° 67 P-158

N° 69 LA PIVE

N° 70 ENGAWA

N° 72 OP'SION

N° 74 CANOPÉE

N° 76 LES DOIGTS DANS L'EAU

N° 77 BOULEVARD

N° 80 DANIELE

N° 81 GREEN

N° 85 NOE

N° 91 «L» ON THE ROCKS

N° 93 ALEA JACTA EST

N° 94 19-50

N° 96 ELEVARE

N° 99 L'ARCHE DE NOÉ

N° 100 UN TRAIT D'UNION

N° 102 DRAGONFLY

N° 103 HAMEAUX

N° 104 LAUREL ET HARDY

N° 105 ARCTURUS

4.2 DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Durant le deuxième tour de jugement, le jury a éliminé les projets qui présentaient des difficultés dans l'organisation architecturale ou dans le dimensionnement des espaces.

Les projets éliminés au 2^e tour sont les suivants:

N° 1	CAHIERS ET CRAYONS
N° 2	TRAPÈZE
N° 3	PLATEAU
N° 9	ROUE DE BICYCLETTE
N° 10	CHAMPSEC
N° 13	HARUKI
N° 14	WOODSTOCK
N° 16	TRAIT D'UNION
N° 17	ARISTOTE
N° 27	PÉRISTYLE
N° 31	LE GRAND FRÈRE
N° 39	LES MOULINS
N° 44	JOSEPH-SAMUEL FARINET
N° 48	POUCLARD
N° 50	LA FABLE EST DANS LA STRUCTURE
N° 53	SALIX
N° 59	PLAISIR D'ÉTUDE
N° 60	SOLIS
N° 62	ÉTOILE FILANTE
N° 66	NUAGE
N° 68	ARTICULATION URBAINE
N° 71	RE-VERT
N° 73	SINBAD
N° 78	BABEL
N° 83	VICUS 2.0
N° 84	BY THE RIVERS OF BABYLON

N° 90	TRÈFLE
N° 97	«PAS DE DEUX»
N° 98	ENSO
N° 101	ENTREZ C'EST TOUT VERT

4.3 TROISIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Durant le troisième tour de jugement, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs, afin de comprendre le fonctionnement des différentes parties du programme scolaire et les relations entre les fonctions. Il a décidé d'éliminer les propositions qui n'offraient pas de qualités spatiales ou de flexibilité d'usage suffisantes.

Les projets éliminés au 3^e tour sont les suivants:

N° 11	AUTOUR
N° 22	LIONEL
N° 23	TOURBILLON
N° 28	ROBIN HOOD GARDENS
N° 29	DIALECTICUM
N° 30	DIONYSOS
N° 36	PHŒNIX
N° 42	AGORA
N° 43	CONFLUENCES
N° 55	UN POUR TOUS, TOUS POUR UN
N° 64	ENTRECHAMPS
N° 75	TWIST AGAIN
N° 79	FORUM SEDUNIUM
N° 82	RING
N° 86	ENTRE 2 COURS
N° 87	IMBRIC À SION
N° 88	SOUS LE PORTIQUE
N° 89	ASSEMBLAGE

À l'issue du troisième tour de jugement, le jury a procédé à un tour de repêchage en repassant en revue tous les projets. Au terme de cet examen, un projet éliminé au 3^e tour a finalement été retenu pour le dernier tour de jugement:

N° 36 PHCENIX

4.4 VÉRIFICATION DES EXPERTS POUR LES PROJETS RETENUS

Avant de procéder au classement, le jury a pris connaissance de la vérification des calculs du volume et des surfaces de plancher des sept projets retenus. Il a également demandé aux experts de vérifier la faisabilité légale et technique des projets.

Monsieur Thomas Gut, chef de section, OFROU

Les projets n°4, 6, 58, 92 et 95 ne présentent aucun conflit avec l'alignement OFROU. Les projets n°36 et 52 implantent des rampes ou des escaliers dans l'alignement OFROU, qui devront être démontés ou déplacés en fonction des éventuels travaux d'entretien ou d'agrandissement de la galerie enterrée de l'autoroute A9.

Monsieur Nicolas de Morsier, ingénieur cours d'eau, SFCEP

Les projets sélectionnés se classent en trois catégories:

A. Sous-sol habitables protégés

Les projets n°4, 36 et 52 prévoient un rez-de-chaussée au-dessus de la cote d'inondation, donc protégé du danger Rhône. Des sous-sol habitables (vestiaires, salles de gym, auditoire) sont prévus, mais avec des accès depuis le niveau du rez-de-chaussée. Ces 3 projets sont compatibles avec le danger Rhône.

B. Sous-sol techniques inondables

Les projets n°6, 92 et 95 prévoient un rez-de-chaussée inondable, avec des sous-sol non habitables et entièrement dévolus aux installations techniques. Les projets n°6 et 92 proposent également quelques parties de programme habitable légèrement plus basses que le rez-de-chaussée. Ces 3 projets sont donc compatibles avec le danger Rhône.

C. Manque d'information ou complément nécessaire

Le projet n°58 prévoit un rez-de-chaussée et un sous-sol inondables, dont le programme n'est pas précisé. Si aucun local considéré comme habitable (WC, vestiaires, atelier, bureau, etc.) n'y est installé, ce projet peut alors être considéré comme compatible avec le danger Rhône.

Monsieur Pierre Favre, ingénieur transports EPFL, Citec Valais

L'ensemble des projets retenus à l'issue du 3^e tour répond aux exigences en matière d'accessibilité et de stationnement.

- 5 places de dépose-reprise et 5 places dites «au contact»;
- Pas d'autre offre stationnement voiture sur le périmètre de projet;
- Stationnement vélo (150 pl.) et deux-roues motorisés (50 pl.).

Madame Clotilde Rigaud, architecte-paysagiste FSAP / REG B. atelier grept sàrl Projet n°4 - ARCHE

L'attitude qui consiste à détacher le bâtiment du sol souligne le caractère submersible du milieu riverain du canal de Vissigen et contribue à renforcer son identité. La topographie est mise en relief sous ce plateau horizontal. L'insertion du volume compact au Sud du site dégage un vide bienvenu devant la Ferme-Asile et préserve la végétation existante. Un dialogue est instauré entre les espaces extérieurs et intérieurs: parvis d'entrée généreux, terrains de sports entre la chapelle et le collège, espaces de loisirs côté Cours Roger-Bonvin et foyer en direction du canal. La matérialité des façades de verre et l'ouverture du rez-de-chaussée sur l'extérieur participent au dialogue avec l'environnement. Les surfaces imperméables sont réduites au minimum, résumées aux dispositifs d'accès au rez-de-chaussée (rampes, emmarchements).

Projet n°6 - CENTRIPÈTE

Le projet compact active, grâce à sa structure en croix, les différentes zones de son environnement. Son implantation au Sud du site préserve un vide devant la Ferme-Asile où se déploie le programme des aménagements extérieurs. Le réglage fin de la topographie, notamment la création de buttes côté rond-point, améliore les liaisons

avec la périphérie. Un réseau de chemins perméables tient compte des traversées intuitives à travers le site, ouvert aux habitants du quartier et aux visiteurs de la Ferme-Asile. Le projet choisi de supprimer l'alignement d'arbre le long du Cours Roger-Bonvin pour instaurer une relation étroite avec le nouveau bâtiment. Une attention particulière est portée au positionnement et au choix de la végétation, dans un esprit riverain et champêtre. L'installation de vergers enrichit la diversité végétale.

Projet n°95 - LES DAMES BLANCHES

Le projet identifie le Cours Roger-Bonvin comme une colonne vertébrale agglutinant les différentes institutions et ensembles urbains. Le positionnement du nouveau bâtiment en tête de cet espace public de référence consolide sa structure spatiale. Le projet déploie en parallèle son propre axe de desserte, appelée «promenade du collège», reliant les différentes pièces urbaines, que ce soit les trois bâtiments du collège, la Ferme-Asile et la chapelle, mais aussi les espaces extérieurs dans les intervalles. Le maintien de la végétation existante est ainsi rendu possible. Une dynamique s'installe et relie tous les espaces. La typologie traversante de la cour du collège y contribue, mettant en relation le Cours Roger-Bonvin et la promenade du collège.

Projet n°36 - PHCENIX

La proposition compacte traduit la volonté de minimiser l'emprise au sol et les surfaces imperméables. Cette intention est affaiblie par l'installation d'une grande place minérale dans le cœur vert de la Ferme-Asile. Cet espace fédérateur remet en cause le statut du Cours Roger-Bonvin, alors relégué au second plan. Une plantation de bouleaux crée un filtre entre le Cours et le collège et s'inscrit dans la continuité des aménagements existants. Le terrain de sport, intégré à l'arrière, est traité de façon plus végétale, contrastant avec le «côté cours» plus minéral. Le terrain tout-temps quant à lui réduit les perméabilités piétonnes côté ville. L'installation de vergers améliorent la relation entre la Ferme-Asile et le collège.

Projet n°52 - AU BORD DU LONG COURS...

La position du bâtiment en tête du Cours Roger-Bonvin soutient les nouvelles installations publiques qui s'y déploient. Le nouveau programme s'ajoute aux différentes fonctions publiques et renforce le Cours Roger-Bonvin comme parvis d'entrée. Une différenciation est faite dans le choix et le traitement de la végétation, entre le côté canal traité de façon plus fluide et naturelle, et le côté Cours plus raide et minéral, résolument urbain. Le stationnement au contact est organisé discrètement dans cette dilatation verte, en maintenant une vue dégagée sur la première façade du bâtiment qui s'offre aux utilisateurs arrivant depuis la ville. Un grand vide est réservé au Nord pour l'implantation des terrains de sport. La végétation autour de la Ferme-Asile est préservée.

Projet n°58 - LES TROIS MOUSQUETAIRES

Les nouveaux bâtiments et la cour du collège sont accompagnés d'un mail arboré installant une limite épaisse côté Cours Roger-Bonvin. Les qualités spatiales de celui-ci s'en trouvent affaiblies: ouvert sur le grand paysage et structurant par sa continuité territoriale, il souffre alors d'un manque de perméabilité et de dégagement en direction de l'Ouest. À l'arrière, un parcours secondaire relie les quartiers voisins à la cour du collège, desservant au passage la Ferme-Asile, qui conserve son cordon boisé. Les terrains de sport prennent place dans la dilatation verte du canal de Vissigen.

Projet n°92 - ENTRE LES PINS

La forme du bâtiment en moulin à vent récupère les différents chemins aux quatre pôles du site (Route des Casernes, Cours Roger Bonvin, promenade du Canal et Ferme-Asile) et connecte les différents espaces extérieurs à la cour du collège, cœur ouvert, perméable et fédérateur. Son identité est renforcée par une plantation de pins sylvestres qui contraste avec la végétation environnante. En dehors du périmètre bâti, les surfaces imperméables sont réduites au minimum grâce à un jeu de dilatations des cheminements aux endroits de connexion avec les quatre pôles. La végétalisation du site joue un rôle important, offrant une atmosphère ombragée. Le choix d'une végétation à mi-hauteur renforce la perception du milieu naturel

riverain à proximité et répond avec justesse au gabarit de végétation supporté par le Cours Roger-Bonvin, résolument ouvert sur le grand paysage. L'espace dédié aux activités sportives entre en relation avec celui-ci, sans perturber leurs utilisations respectives. Il en résulte toutefois une juxtaposition de surfaces minérales qui affaiblit la structure spatiale du Cours. Un soin particulier est porté au prolongement extérieur du réfectoire qui s'ouvre de plain-pied.

4.5 ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 168'000.- TTC pour l'attribution des prix et mentions. Il a choisi de répartir ce montant de la manière suivante:

1 ^{er} rang / 1 ^{er} prix	Projet n° 52 AU BORD DU LONG COURS...	CHF 40'000.-
2 ^e rang / 2 ^e prix	Projet n° 6 CENTRIPÈTE	CHF 35'000.-
3 ^e rang / 1 ^{ère} mention	Projet n° 4 ARCHE	CHF 30'000.-
4 ^e rang / 3 ^e prix	Projet n° 92 ENTRE LES PINS	CHF 25'000.-
5 ^e rang / 4 ^e prix	Projet n° 95 LES DAMES BLANCHES	CHF 16'000.-
6 ^e rang / 5 ^e prix	Projet n° 58 LES TROIS MOUSQUETAIRES	CHF 12'000.-
7 ^e rang / 6 ^e prix	Projet n° 36 PHŒNIX	CHF 10'000.-

Signatures du jury

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ
 décide de décerner le 1^{er} RANG, 1^{er} PRIX au projet :
 n° 52 devise AU BORD DU LONG COURS...
 et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Philippe Venetz	<u>[Signature]</u>
Philippe Varone	<u>[Signature]</u>
Jean-Philippe Lonfat	<u>[Signature]</u>
Yves Fournier	<u>[Signature]</u>
Francis Rossier	<u>[Signature]</u>
Jean-Paul Chabbey	<u>[Signature]</u>
Laurent Geninasca	<u>[Signature]</u>
Valérie Jomini	<u>[Signature]</u>
Adrian Kramp	<u>[Signature]</u>
Pierre Antille	<u>[Signature]</u>
Christophe Lugon-Moulin	<u>[Signature]</u>
Stéphane Métrailler	<u>[Signature]</u>
Carole Schmid	<u>[Signature]</u>

Sion, le 29 mai 2019

4.6 RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de solutions aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence le grand potentiel du site et la plus-value du nouveau collège pour l'aménagement et l'animation des quartiers de Vissigen et Champsec. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leurs propositions.

Le jury propose à l'unanimité au Maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°52 AU BORD DU LONG COURS... la poursuite des études en vue de sa réalisation, selon l'art. 1.13 du règlement et programme du concours.

Ce projet, par son attitude sobre et précise face au site, sa mise en forme programmatique efficiente et généreuse, ainsi que par une certaine économie de moyens, répond globalement aux objectifs formulés par les utilisateurs et le Maître d'ouvrage.

Dans l'optique d'orienter les évolutions futures du projet, le jury relève quelques points qui méritent une réflexion plus approfondie. L'accroche du bâtiment au Sud, en direction du rond-point et du centre-ville peut être améliorée, en complément de l'accroche principale sur le Cours Roger-Bonvin. La définition des circulations intérieures, en terme d'aménagement pour les étudiants, de fluidité des parcours et d'ambiance, générale devra être précisée afin d'exploiter au mieux la générosité proposée au stade du concours. Dans la même ligne, la perméabilité entre les espaces de circulation, les patios et les dégagements en façade doit être améliorée. Au niveau du programme des locaux, un compartimentage des salles de gymnastique en salle double est souhaité, ainsi qu'une simplification de la distribution des locaux d'administration. L'aménagement des terrains de sport extérieurs tiendra compte des dégagements nécessaires à la Ferme-Asile et des cheminements publics.

4.7 VERNISSAGE / EXPOSITION

Le vernissage de l'exposition aura lieu en présence des autorités cantonales et communales et d'une délégation du jury le mercredi 19 juin 2019 à 17h30 dans la halle aux vousoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68 à Sion.

Les projets seront exposés jusqu'au mardi 2 juillet 2019, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, weekend non compris. Les visites sont libres.

5. PROJET PRIMÉS



N°52 AU BORD DU LONG COURS...

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX, CHF 40'000.-

GRAEME MANN & PATRICIA CAPUA MANN

LAUSANNE

Collaborateurs :

Graeme Mann, Patricia Capua Mann, Federico Almarcegui Contin, Adrian Mann,

Fjolla Dakaj

Le projet propose l'implantation d'une galette de trois étages en lieu et place du premier terrain de foot historique de Tourbillon. Par son gabarit étendu et bas, il cherche un rapport avec la Ferme-Asile en accompagnant «calmement» le Cours Roger-Bonvin. Le volume se situe à proximité du rond-point, afin de libérer le parc côté Nord-Est. L'orthogonalité de l'implantation se poursuit ensuite dans l'organisation intérieure du bâtiment.

L'accès principal se fait depuis le Cours Roger-Bonvin, avec une connexion forte du parvis d'entrée au bâtiment, et une généreuse entrée couverte qui devient en même temps la terrasse du réfectoire de la future école. Côté canal de Vissigen est disposée une deuxième entrée, également importante. Les abords du bâtiment au Sud-Ouest et Nord-Ouest sont traités avec des aménagements extérieurs de raccord. Les places de sport sont disposées entre la nouvelle école et la chapelle de Vissigen, interrompant le lien fort entre le Cours Roger-Bonvin et la Ferme-Asile.

Le rez-de-chaussée de l'école offre une grande et généreuse séquence d'entrée sous forme d'une rue intérieure qui se poursuit à travers tout le bâtiment. Celle-ci dessert les fonctions publiques principales, telles que le réfectoire, l'aula, les salles de gymnastique, ainsi que la circulation verticale principale. Les quatre salles de gymnastique émergent du sous-sol et offrent un rapport visuel depuis la rue intérieure. Une entrée secondaire disposée sur la façade Sud-Ouest permet un accès aux programmes sportifs en dehors des heures d'école. L'administration et les locaux des professeurs se greffent également à la rue intérieure et sont disposés sur le pourtour Nord-Ouest et Nord-Est du bâtiment, face à la Ferme-Asile. Un généreux escalier en cascade relie les étages supérieurs de l'école où s'organisent toutes les salles de classe et salles spéciales. Il est accompagné d'un des deux patios qui amènent la lumière naturelle dans la profondeur du plan, jusqu'au rez-de-chaussée. Les deux étages type sont conçus comme des plateaux avec une couronne de salles de classe en périphérie. Des dégagements d'angle offrent des vues vers l'extérieur. C'est ici que sont disposés les circulations verticales auxiliaires, reliant principalement les deux étages scolaires entre eux. Les locaux des professeurs sont ainsi reliés aux étages d'enseignement par un escalier secondaire. Aux vues de la

taille des plateaux, ces dégagements semblent toutefois insuffisants pour offrir des dégagements adéquats vers l'extérieur.

Les deux patios s'agrandissent aux étages supérieurs, offrant plus de lumière dans les zones de circulation et créant des terrasses internes. Autour des patios sont disposés des salles spéciales, ainsi que le centre de documentation. La grande générosité des zones de circulation offre des possibilités d'appropriation didactique intéressantes. Toutefois, des variations d'échelle seraient souhaitable afin d'offrir des espaces plus intimistes. Grâce à leur faible profondeur, les patios rendent attractifs l'apport de lumière aux salles de classe tout en garantissant une intimité suffisante entre elles. Le sous-sol n'occupe qu'une partie du bâtiment, dans lequel se situe notamment les salles de sport, avec leur locaux annexes. Les salles de sport elles-mêmes sont bien illuminées en façade et bénéficient d'une relation visuelle avec la rue intérieure. L'aula se développe depuis le rez-de-chaussée vers le sous-sol. L'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite n'est toutefois pas garantie pour la scène. Des locaux annexes sont également manquants. Le langage architectural se résume à quelques éléments et matériaux qui donnent force et caractère à la future école. Le concept exprime le fonctionnement du bâtiment avec ses plateaux entièrement vitrés entre les «dalles» en béton, reprises par des coursives extérieures, celles-ci assurent les chemins de fuites tout en offrant une protection solaire bienvenue. La stratégie proposée dissimule la grande échelle du bâtiment en mettant en avant ces grandes lignes horizontales. Le concept se prolonge à l'intérieur du projet, avec une structure en béton armé de type dalle-pilier très flexible. Les défis structurels se situent dans la reprise des charges au-dessus des salles de gymnastique et de l'aula, au moyen de parois-voiles ou de sommiers. Les espaces de circulation sont caractérisés par la présence de béton apparent, qui traduit à la fois la robustesse et la simplicité du projet.

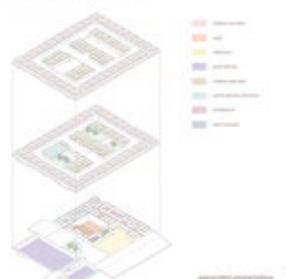
Le jury estime que ce projet offre un bel outil pour l'enseignement du futur, réunissant une organisation horizontale des espaces, une grande flexibilité dans l'appropriation des plateaux et surtout une image ouverte et accueillante de l'institution vers un quartier en pleine mutation.



Notes
Le terrain est constitué d'un terrain en pente douce, orienté vers le sud-est. Le terrain est bordé par le Long Cours au nord et par le chemin de la Chapelle au sud. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est.



Notes
Le terrain est constitué d'un terrain en pente douce, orienté vers le sud-est. Le terrain est bordé par le Long Cours au nord et par le chemin de la Chapelle au sud. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est.

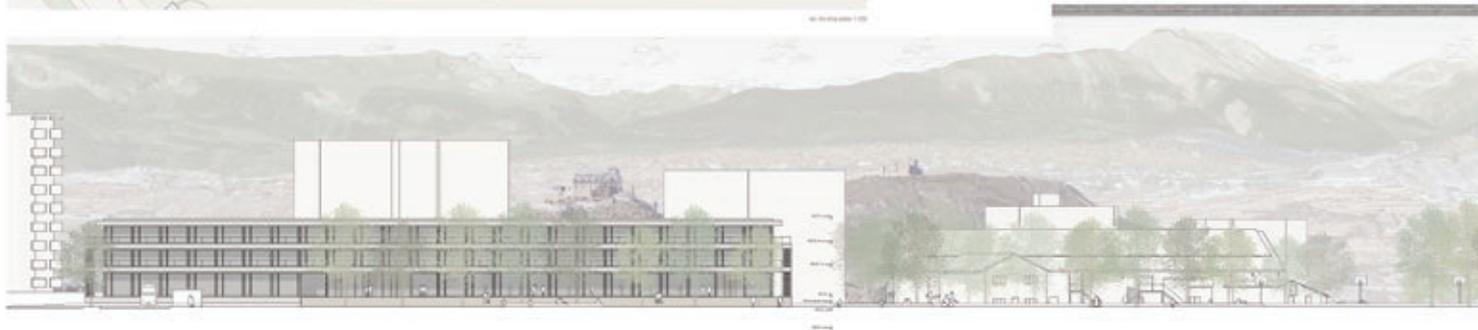
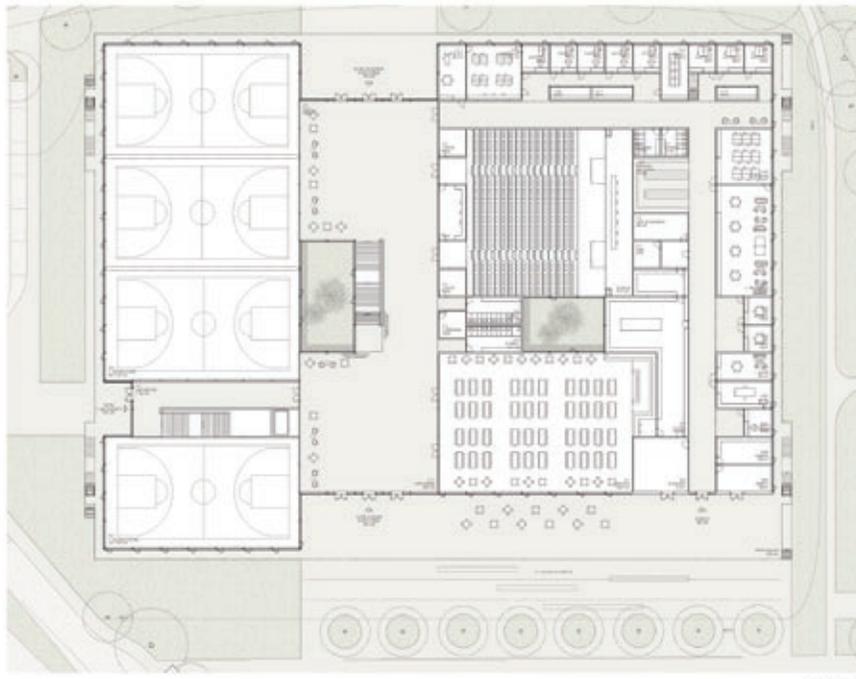


Notes
Le terrain est constitué d'un terrain en pente douce, orienté vers le sud-est. Le terrain est bordé par le Long Cours au nord et par le chemin de la Chapelle au sud. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est. Le terrain est bordé par le chemin de la Chapelle à l'ouest et par le chemin de la Chapelle à l'est.



Concept de projet pour la construction d'un nouveau collège à Sten

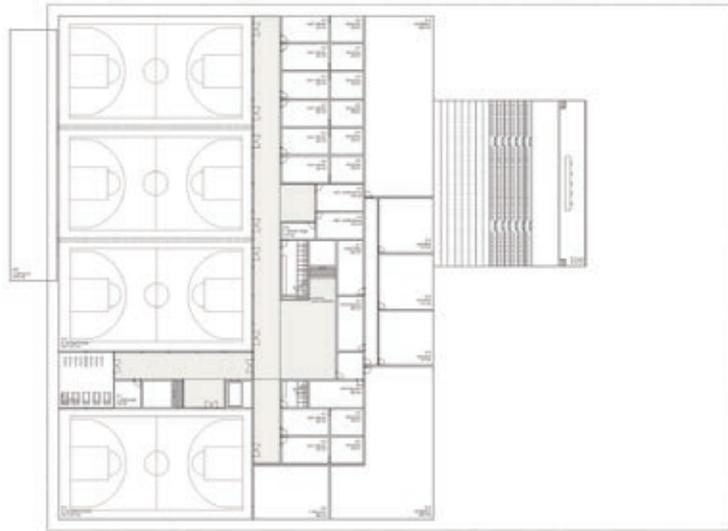
Au bord du Long Cours...



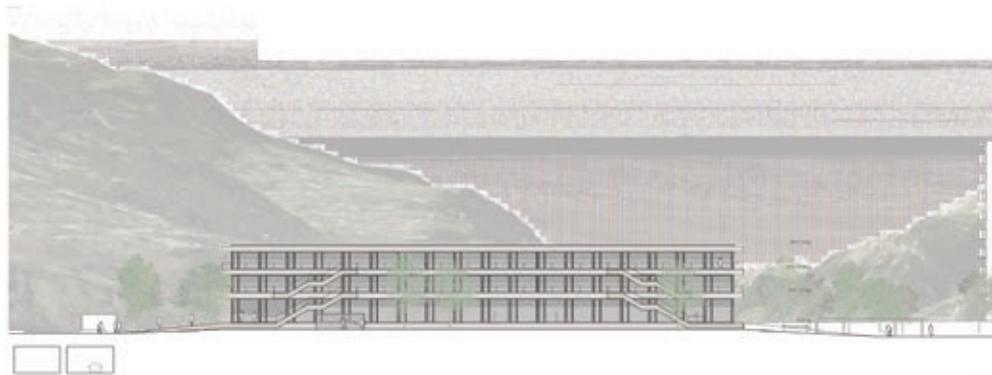
N°52 AU BORD DU LONG COURS...



Continuité de projet pour la construction d'un nouveau collège à Bon



01/01/2018



01/01/2018

Au bord du long Cours...



Contours de projet pour la construction d'un nouveau collège à Bon



Site plan



Au bord du long Cours...





N°6 CENTRIPÈTE
2^E RANG / 2^E PRIX, CHF 35'000.-

RUIZ PARDO – NEBREA
MADRID

Collaborateurs :

Marcelo Ruiz Pardo, Sonia Nebreda Martín, Francisco Abajo Durán

Le parti retenu consiste en l'implantation d'un bâtiment composé de quatre ailes articulées autour d'un espace central. En terme urbain, ce dispositif rayonnant est intéressant, car il décompose la volumétrie imposante du nouveau collège et offre une configuration spatiale favorisant un accès multilatéral au bâtiment. Les aménagements extérieurs poursuivent habilement ce dispositif par une succession d'espaces verts et minéraux servant successivement de zones intermédiaires absorbant les géométries ou proposant des lieux d'usages (stationnement, passage, attente ou loisir). Ce dispositif prend en compte l'entier du périmètre de réflexion, jusqu'à la rue du Parc.

Desservie par quatre entrées, l'école est constituée d'un espace de référence au rez-de-chaussée autour duquel s'organisent les fonctions publiques principales, à savoir les salles de gymnastique, l'administration, l'aula et le réfectoire. Les salles d'enseignement sont regroupées aux étages. L'entrée Sud, la plus publique, se distingue des autres par la présence d'une terrasse orientée sur le Cours Roger-Bonvin.

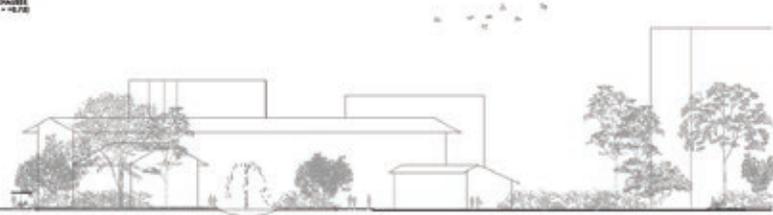
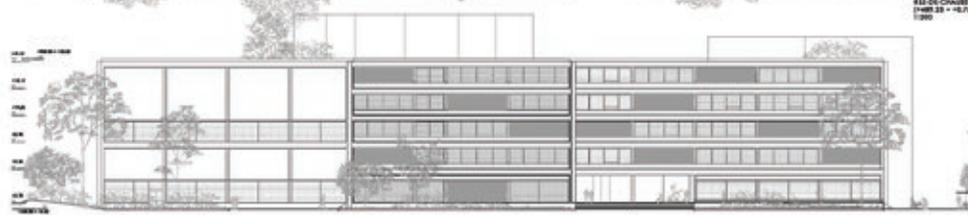
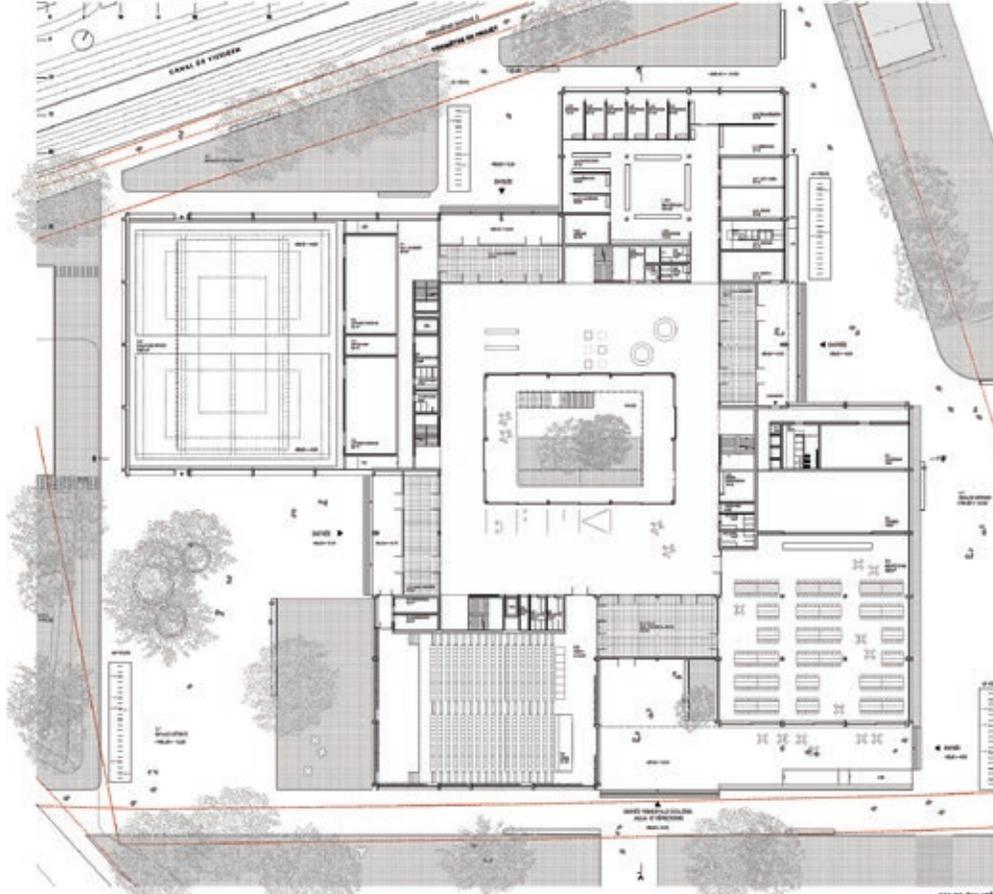
L'organisation spatiale du rez-de chaussée repose sur un double vide: un hall intérieur dévolu à la circulation et aux expositions, et un patio extérieur occupé par un escalier donnant accès à des coursives. Placées en périphérie du hall intérieur, quatre circulations verticales desservent les étages organisés selon un plan similaire. Le centre est occupé par la cour intérieure flanquée de salles de classe entièrement vitrées, et en périphérie trois sous-espaces de distribution sont éclairés naturellement grâce aux déformations de la façade. Si la qualité spatiale proposée par le plan d'étage est indéniable, celui-ci pose un problème d'usage lié à la nécessité d'avoir des salles de classe type orientées sur la cour intérieur et entièrement vitrées, de type «aquarium».

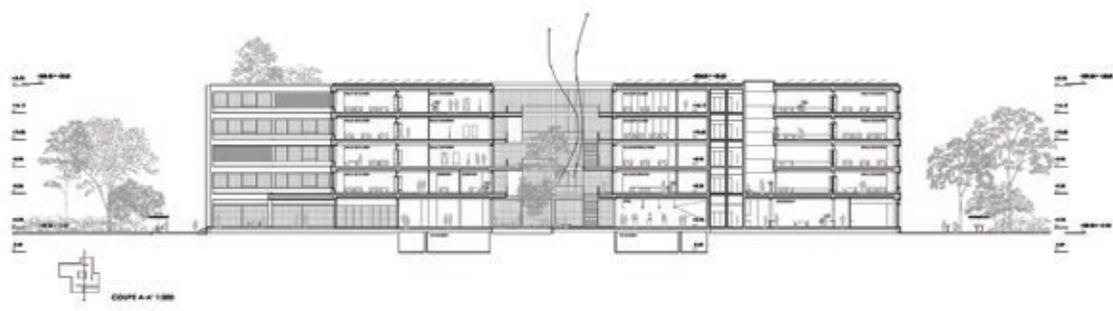
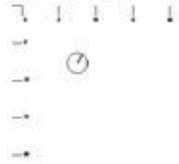
Les façades proposées expriment le caractère institutionnel du projet et offrent une lecture unitaire du collège, malgré la difficulté à différencier certains programmes, en particulier celui des salles de gymnastique. La matérialisation choisie, ainsi que sa mise en œuvre, témoignent d'une réelle sensibilité architecturale, et confèrent à

l'ensemble un caractère délicat et élégant. L'atmosphère des espaces intérieurs est en corrélation avec la fonction.

En résumé, ce projet propose un parti intéressant. L'organisation des espaces offre une grande qualité de vie, mais qui reconduit cependant une interprétation classique de l'école. Les salles de classe entièrement vitrées attenantes à la cour centrale posent un problème pour les utilisateurs. L'usage des coursives et de l'escalier intérieur n'ont pas convaincu le jury.

CENTRIPÈTE Concours de projets pour la construction d'un nouveau collège à Sion





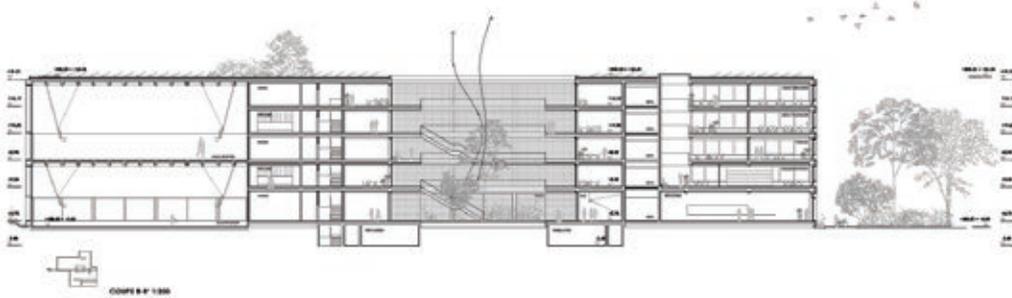
CENTRIPÈTE Concours de projets pour la construction d'un nouveau collège à Sion



Plan de base
1:500 (A1) - 11.10.16



Plan de base
1:500 (A1) - 11.10.16



Coupe B-P 1:500





N°4 ARCHE

3^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION, CHF 30'000.-

DÜRIG AG
ZÜRICH

Collaborateurs :

Jean-Pierre Dürig, Gian Paolo Ermolli

Le projet propose un bâtiment de type pavillonnaire, positionné le long du Cours Roger-Bonvin. Son implantation occupe le terrain sans laisser d'espaces résiduels. Suivant la géométrie du Cours Roger-Bonvin, le bâtiment renforce ce cheminement urbain sans pourtant s'y connecter complètement. Traité à la manière d'un pavillon, le rez-de-chaussée du nouveau collège est rehaussé d'un demi niveau par rapport au terrain naturel. Un espace extérieur couvert est aménagé sur tout le pourtour du rez-de-chaussée. Celui-ci fait le lien entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment à la manière d'un grand seuil qui s'oriente sur le paysage et la ville. Les accès principaux se font par deux rampes au Nord-Est depuis les terrains de sport et au Sud-Ouest depuis la ville, et un grand escalier au Nord-Ouest depuis le canal de Vissigen.

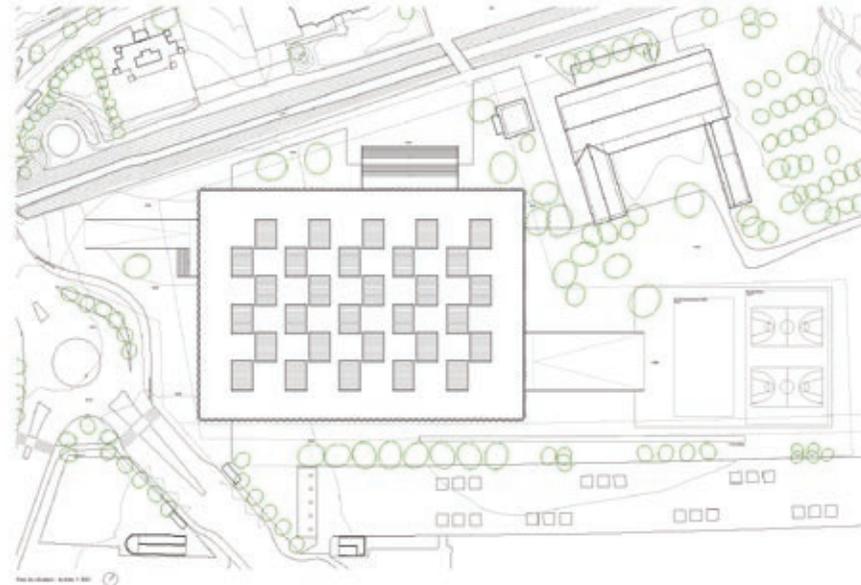
Le parti architectural propose deux types de spatialité: un rez-de-chaussée généreux qui s'ouvre sur l'extérieur en proposant un espace de communication et d'échange, où l'on trouve les circulations verticales; deux niveaux avec les salles de classe qui s'organisent de manière plus introvertie, autour de trente patios intérieurs.

Au rez-de-chaussée se trouvent l'aula et le réfectoire, accessibles par un hall d'entrée commun. Sur les côtés sont disposés l'administration et les salles d'examen. Accessibles par un escalier qui descend d'un demi niveau, les salles de gymnastique occupent le rez-de-chaussée et le rez-inférieur.

Aux étages supérieurs, chaque salle de classe est reliée à un patio intérieur couvert. La matérialisation proposée pour les salles de classe avec des parois en plots de verre est intéressante, mais peu adaptée à l'utilisation de ces espaces. Les couloirs qui distribuent les salles de classe sont sous dimensionnés, si l'on pense au grand nombre d'étudiants qui circulent simultanément.

Ce projet propose une organisation de l'école d'une autre nature que la plupart des propositions reçues. Cette spatialité en deux temps, d'une part très généreuse et ouverte sur la ville au rez-de-chaussée et d'autre part plus comprimée et tournée sur l'apprentissage aux étages, propose une nouvelle manière de concevoir un espace éducatif. Cette proposition spatiale, innovante et audacieuse, bouscule les réflexions

actuelles sur l'apprentissage de niveau secondaire. Les utilisateurs estiment qu'elle serait, dans ce sens, plus adaptée pour un établissement de niveau universitaire. Finalement, le jury salue le courage et l'innovation de ce projet, qui a permis de débattre sur le collège de demain.

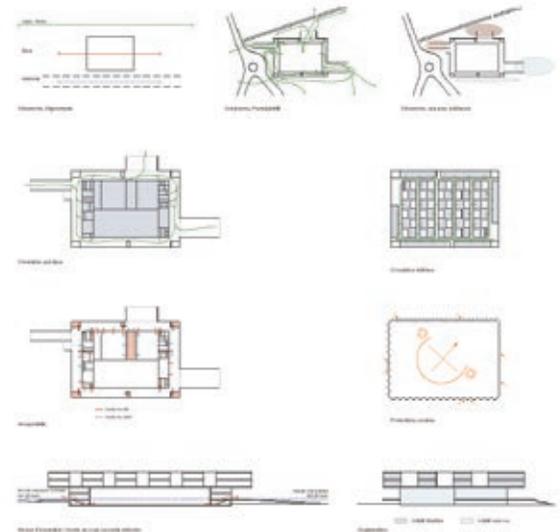


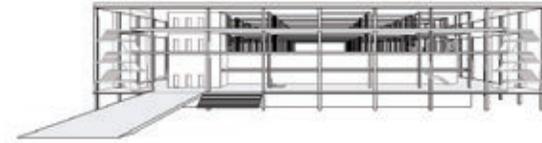
Le projet consiste à concevoir un collège de 12 classes et un espace polyvalent destiné aux activités sportives et culturelles. Le bâtiment doit être conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et offrir un environnement éducatif de qualité. Le projet est soumis à un concours d'architecture et doit répondre à des critères précis de fonctionnalité, de durabilité et de qualité architecturale.

Le collège sera construit sur un terrain plat, à proximité d'un espace vert et d'un parking. Le bâtiment doit être conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage et offrir un environnement éducatif de qualité. Le projet est soumis à un concours d'architecture et doit répondre à des critères précis de fonctionnalité, de durabilité et de qualité architecturale.

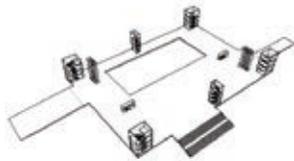
Le collège sera construit sur un terrain plat, à proximité d'un espace vert et d'un parking. Le bâtiment doit être conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage et offrir un environnement éducatif de qualité. Le projet est soumis à un concours d'architecture et doit répondre à des critères précis de fonctionnalité, de durabilité et de qualité architecturale.

Le collège sera construit sur un terrain plat, à proximité d'un espace vert et d'un parking. Le bâtiment doit être conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage et offrir un environnement éducatif de qualité. Le projet est soumis à un concours d'architecture et doit répondre à des critères précis de fonctionnalité, de durabilité et de qualité architecturale.

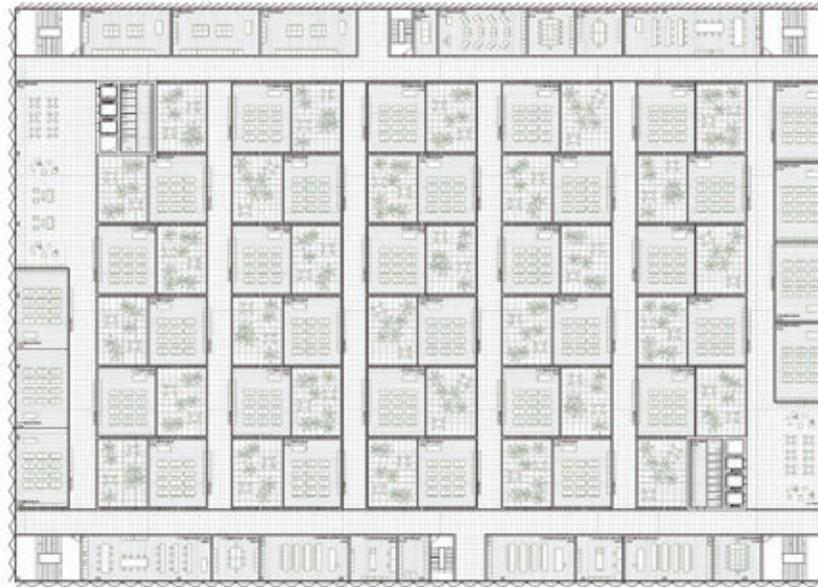




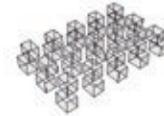
Structure globale



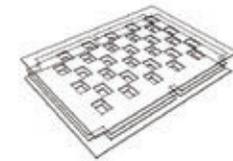
Structure globale



Plan 1: échelle 1:500



Structure globale

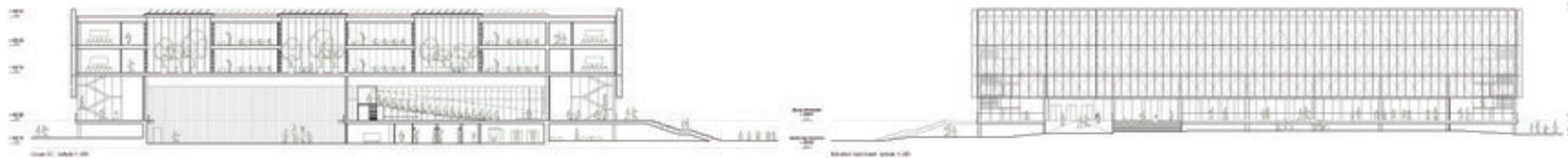
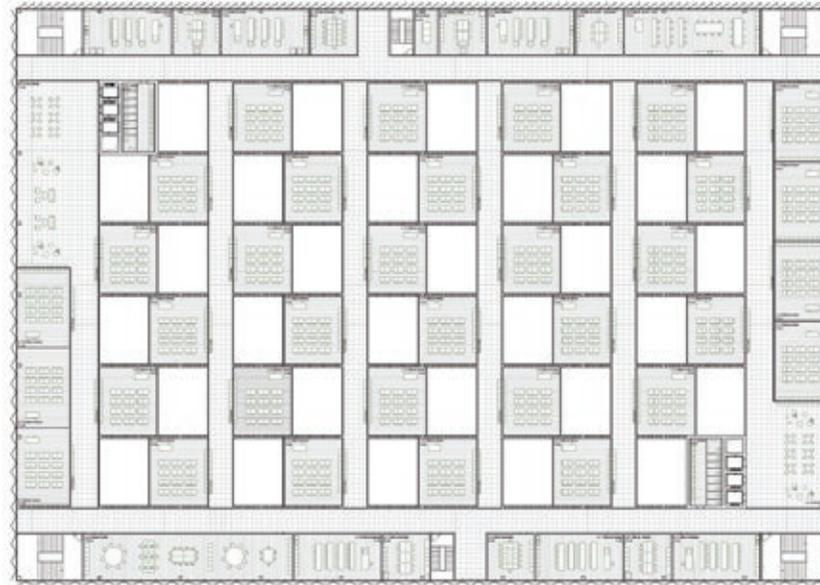
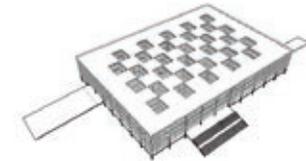
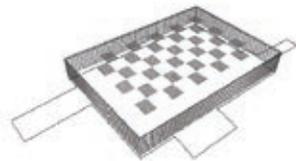
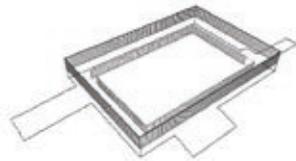
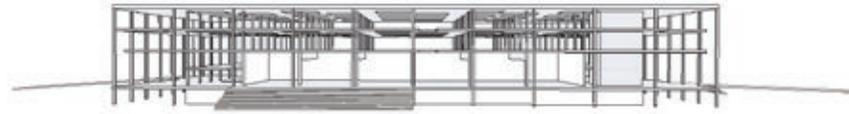


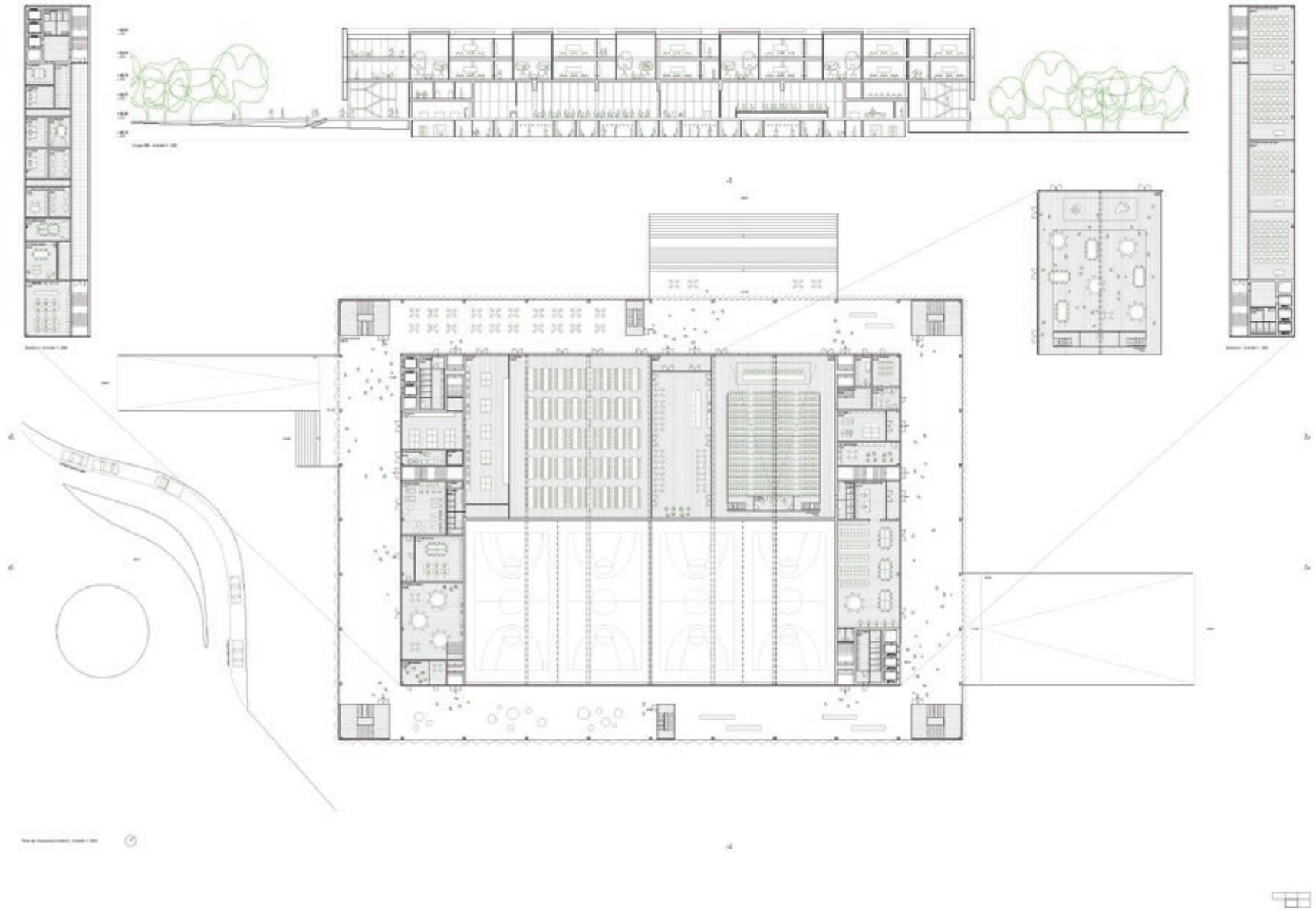
Plan

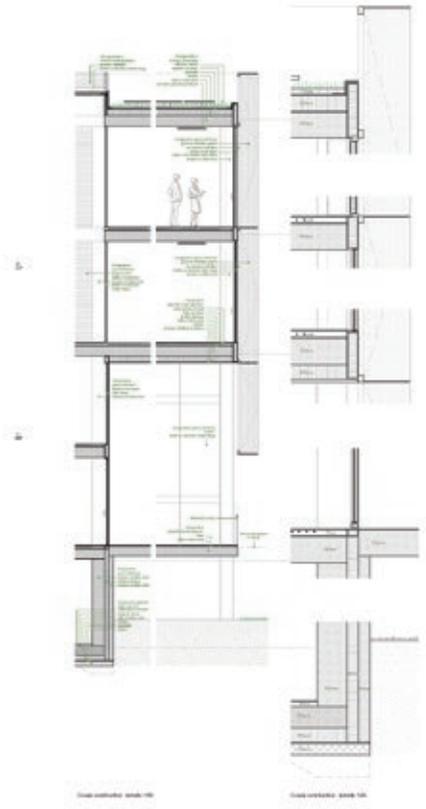
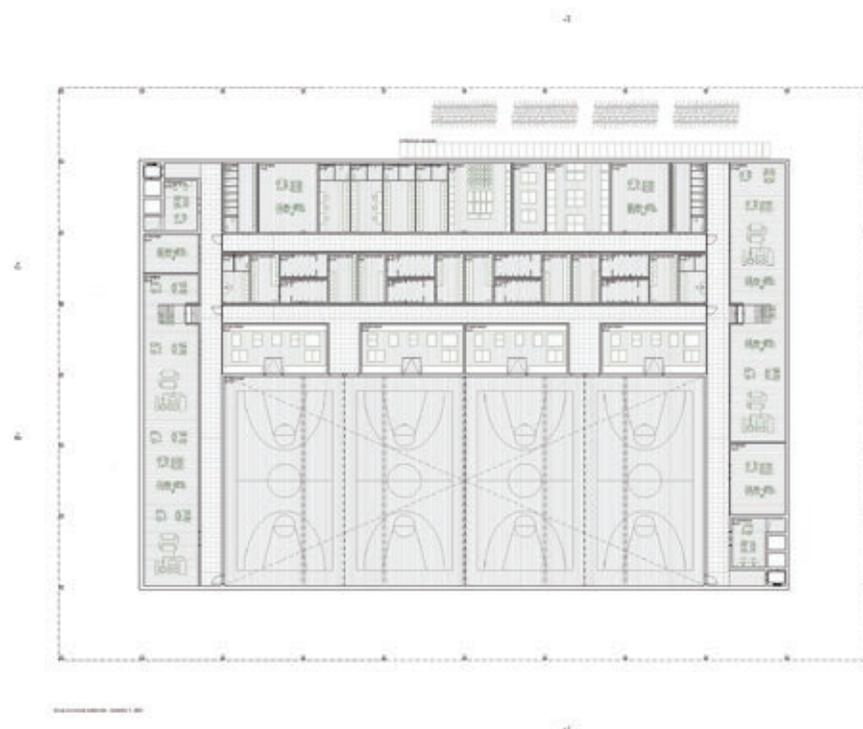
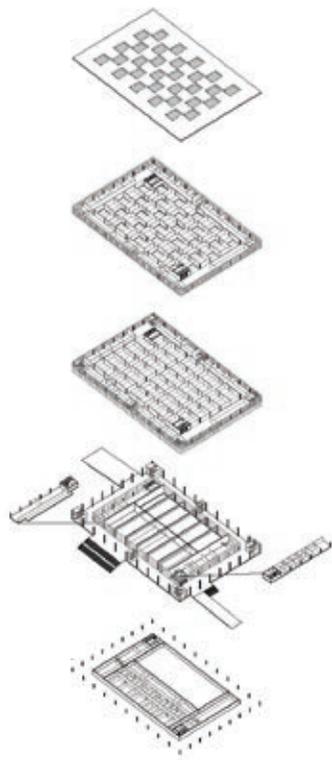


Section 1: échelle 1:200











N°92 ENTRE LES PINS

4^E RANG / 3^E PRIX, CHF 25'000.-

ATELIER MARCH SA
GENÈVE

Collaborateurs :

Juan Madrinan, Nicolas Choquard, François Dulon, Lauranne Millet, Morgane Voirol,
Etienne Imfeld, Léa Antoniazza, Nicolas Piel

Le projet propose l'implantation d'un volume articulé avec quatre bras désaxés. En se positionnant en tête du site, il se met habilement en rapport avec le rond-point et reprend la géométrie générale du Cours Roger-Bonvin. L'articulation du volume permet d'affiner ses masses et d'offrir des espaces extérieurs variés. Le bâtiment offre le rez-de-chaussée au public, en détachant l'école du sol, et en proposant des passages ouverts qui prolongent le parc. Les terrains de sport sont implantés à une certaine distance à l'école, et forment un nouvel ensemble sport-skate le long du Cours Roger-Bonvin.

Au rez-de-chaussée, le volume propose quatre plots contenant les fonctions publiques principales (réfectoire, aula, salles de gymnastique, centre de documentation) et reliés entre eux par un préau couvert qui s'articule autour d'une cour centrale ouverte. Il en résulte une grande perméabilité de l'école avec le parc. Des relations visuelles et des passages attractifs sont combinés aux préaux couverts et aux entrées du bâtiment. Le centre est laissé vide, faisant partie intégrante du parc grâce à la plantation de pins.

Quatre entrées et foyers permettent d'accéder séparément aux fonctions publiques situées au rez-de-chaussée. La connexion des circulations est réalisée aux étages de l'école. La hauteur libre du rez-de-chaussée est en adéquation avec les programmes spéciaux et la circulation. L'organisation des quatre blocs semble généralement fonctionnelle. L'aula est organisée en double-hauteur, avec une unique entrée latérale à mi-hauteur qui n'est pas totalement convaincante.

Les étages type sont organisés autour du vide central, qui fonctionne comme espace de référence pour l'orientation des élèves. Toutes les circulations verticales arrivent dans un hall périphérique au vide, qui distribue les quatre ailes du plan et offre des espaces de travail et de détente.

Trois des quatre ailes du plan sont occupées par des salles de classes, avec une sous-échelle intéressante pour chaque partie. Le bloc constitué par les deux doubles salles de gymnastique rompt quelque peu la perméabilité des étages supérieurs.

Une problématique particulière du projet est la proposition de salles de classe avec une hauteur libre de 2.9 m, qui pose la question de l'apport de lumière naturelle dans la profondeur du plan.

La construction proposée est du type construction massive en béton armé, avec une façade sous forme d'une résille en béton préfabriqué. Ces éléments marquent les horizontales des dalles et ainsi les verticales sont disposées de manière aléatoire. Sur un second plan sont disposés des contrecœurs et les fenêtres métalliques. Si la proposition confère au bâtiment un caractère institutionnel adéquat, le jury regrette que le principe n'ait pas été plus modulé pour les espaces à double hauteur comme les salles de gymnastique.

En résumé, ce projet convainc par la précision de l'implantation et l'organisation du programme. Cependant, la mutualisation du rez-de-chaussée entre le parc public et l'école pose des questions sur le fonctionnement de la future institution, notamment en dehors des périodes de cours.

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A SON



INFLUENCE MORPHOLOGIQUE

Le terrain d'implantation du collège est un terrain plat, ce qui permet une grande liberté d'implantation des bâtiments. Cependant, la présence de la rivière au nord et de la route principale au sud impose des contraintes de circulation et de visibilité. Le projet doit donc intégrer ces éléments dans son plan d'implantation.



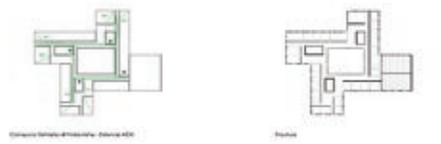
ORGANISATION ACTUELLE

Le terrain d'implantation du collège est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet propose de réorganiser ces espaces pour créer un environnement éducatif plus cohérent et accueillant.



SYNTHÈSE

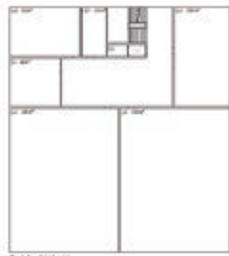
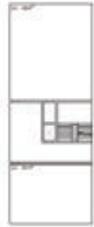
Le projet propose une réorganisation complète du terrain d'implantation du collège. Les bâtiments existants seront démolis et remplacés par de nouveaux bâtiments plus modernes et fonctionnels. Les espaces verts seront également réorganisés pour créer un environnement éducatif plus agréable.



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE A BON

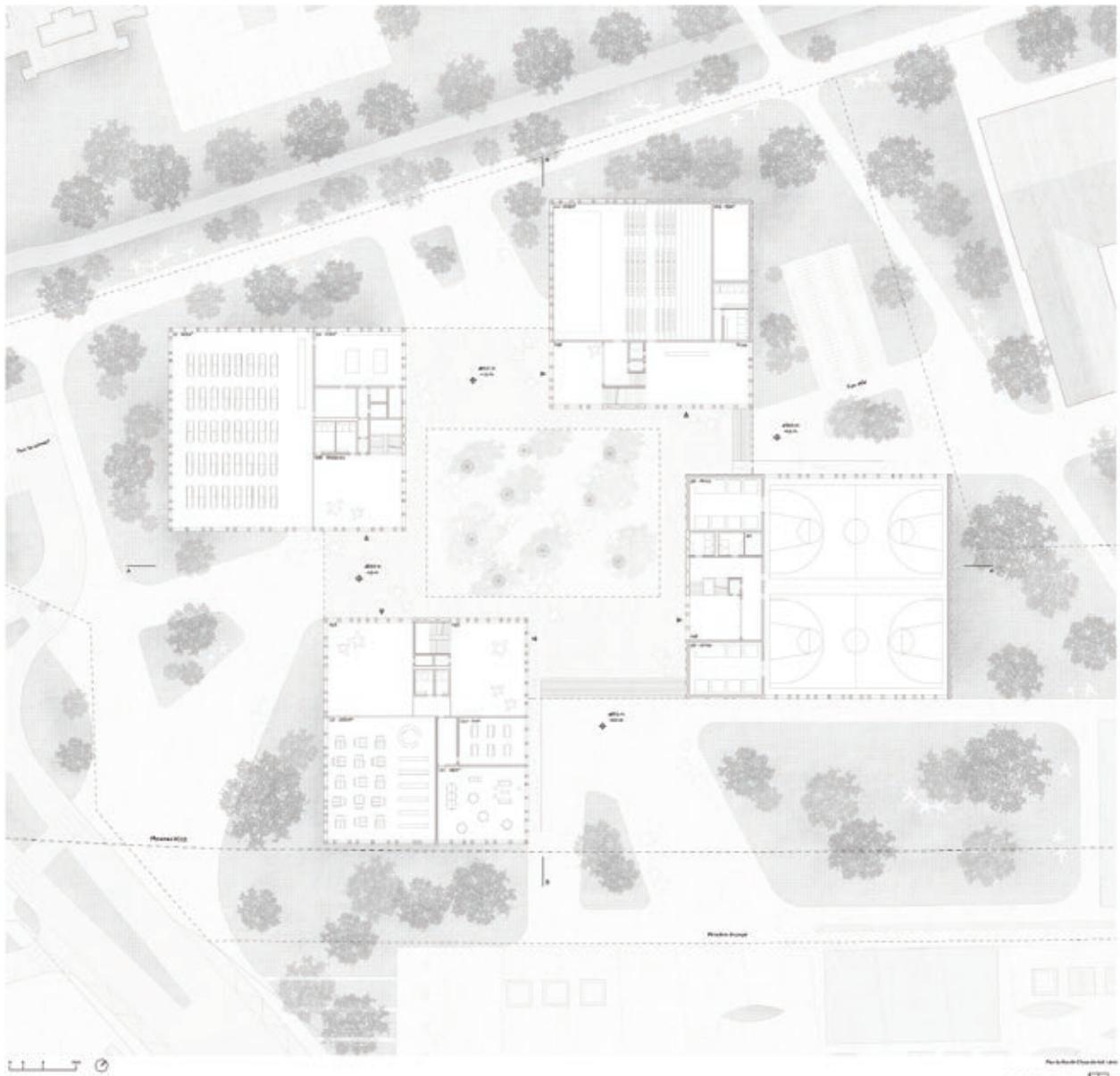
DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, qui prend en compte l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Les objectifs sont les suivants :
 - Réduire l'empreinte carbone du bâtiment en utilisant des matériaux locaux et durables, et en optimisant l'énergie et l'eau.
 - Favoriser le bien-être des occupants en créant un environnement sain et agréable, avec de bonnes conditions de travail et de vie.
 - Intégrer des espaces verts et des zones de détente, pour améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social.
 - Promouvoir l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, à travers des ateliers et des activités pédagogiques.
 - Assurer la pérennité du bâtiment en utilisant des techniques de construction durables et en favorisant la maintenance et la réparation.

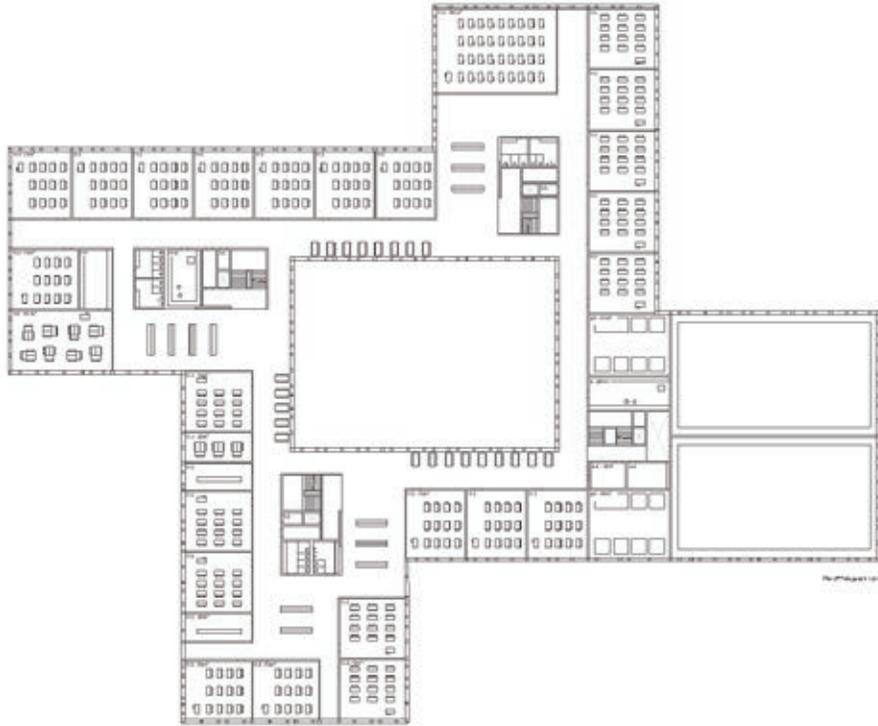
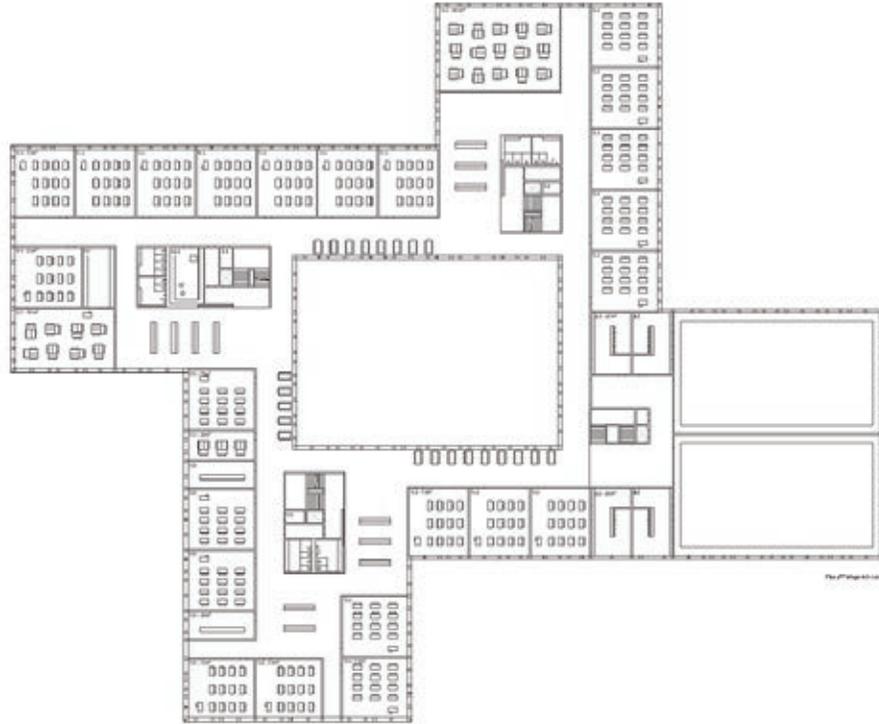


DEVELOPPEMENT DURABLE

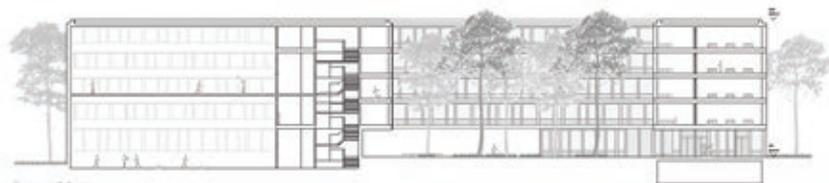
Le projet s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, qui prend en compte l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Les objectifs sont les suivants :
 - Réduire l'empreinte carbone du bâtiment en utilisant des matériaux locaux et durables, et en optimisant l'énergie et l'eau.
 - Favoriser le bien-être des occupants en créant un environnement sain et agréable, avec de bonnes conditions de travail et de vie.
 - Intégrer des espaces verts et des zones de détente, pour améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social.
 - Promouvoir l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, à travers des ateliers et des activités pédagogiques.
 - Assurer la pérennité du bâtiment en utilisant des techniques de construction durables et en favorisant la maintenance et la réparation.



ENTRE LES PINS



- 01 Courtyard (interior view)
- 02 Chapel
- 03 Cafeteria
- 04 Library
- 05 Gymnasium
- 06 Hall
- 07 Office
- 08 Music room
- 09 Workshop
- 10 Classroom
- 11 Classroom
- 12 Classroom
- 13 Classroom
- 14 Classroom
- 15 Classroom
- 16 Classroom
- 17 Classroom
- 18 Classroom
- 19 Classroom
- 20 Classroom
- 21 Classroom
- 22 Classroom
- 23 Classroom
- 24 Classroom
- 25 Classroom
- 26 Classroom
- 27 Classroom
- 28 Classroom
- 29 Classroom
- 30 Classroom
- 31 Classroom
- 32 Classroom
- 33 Classroom
- 34 Classroom
- 35 Classroom
- 36 Classroom
- 37 Classroom
- 38 Classroom
- 39 Classroom
- 40 Classroom
- 41 Classroom
- 42 Classroom
- 43 Classroom
- 44 Classroom
- 45 Classroom
- 46 Classroom
- 47 Classroom
- 48 Classroom
- 49 Classroom
- 50 Classroom
- 51 Classroom
- 52 Classroom
- 53 Classroom
- 54 Classroom
- 55 Classroom
- 56 Classroom
- 57 Classroom
- 58 Classroom
- 59 Classroom
- 60 Classroom
- 61 Classroom
- 62 Classroom
- 63 Classroom
- 64 Classroom
- 65 Classroom
- 66 Classroom
- 67 Classroom
- 68 Classroom
- 69 Classroom
- 70 Classroom
- 71 Classroom
- 72 Classroom
- 73 Classroom
- 74 Classroom
- 75 Classroom
- 76 Classroom
- 77 Classroom
- 78 Classroom
- 79 Classroom
- 80 Classroom
- 81 Classroom
- 82 Classroom
- 83 Classroom
- 84 Classroom
- 85 Classroom
- 86 Classroom
- 87 Classroom
- 88 Classroom
- 89 Classroom
- 90 Classroom
- 91 Classroom
- 92 Classroom
- 93 Classroom
- 94 Classroom
- 95 Classroom
- 96 Classroom
- 97 Classroom
- 98 Classroom
- 99 Classroom
- 100 Classroom





N°95 LES DAMES BLANCHES

5^E RANG / 4^E PRIX, CHF 16'000.-

ATELIER JORDAN ET COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES
DELÉMONT ET ZÜRICH

Collaborateurs :

Andre Mota, Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

Ce projet propose trois volumes distincts qui forment avec la Ferme-Asile un nouvel ensemble. Leur positionnement dans le site suit la géométrie du Cours Roger-Bovin. Cette composition de quatre bâtiments définit un pôle éducatif et culturel qui vient accompagner et renforcer l'infrastructure publique du Cours Roger-Bovin. L'implantation proposée se caractérise par une succession de pleins et de vides qui génère des espaces extérieures de différente nature.

Le premier espace extérieur nommé «parvis» par les auteurs du projet, donne accès au nouveau collège en longeant le premier bâtiment qui abrite le réfectoire au rez-de-chaussée, l'aula et le centre de documentation aux étages. Le deuxième espace extérieur, la «place du collège», est situé en face du bâtiment principal dans lequel se trouvent les salles de classe et l'administration. Il constitue l'espace de référence principal du nouveau collège et donne accès aux trois bâtiments. L'espace vert situé entre le bâtiment principal et la Ferme-Asile est bien dimensionné et permet d'intégrer ce bâtiment existant de manière harmonieuse au complexe. Finalement les terrains de sport se trouvent au Nord-Est du bâtiment des salles de gymnastique, et laissent un dégagement suffisant devant la Ferme Asile.

Le cheminement piéton qui relie les différents espaces extérieurs entre en contradiction avec l'ouverture de la place du collège sur le Cours Roger-Bovin. Ce dédoublement de circulation affaiblit considérablement le concept d'implantation du projet.

La répartition des fonctions sur trois bâtiments à l'avantage de permettre une utilisation flexible et indépendante des fonctions publiques principales, tel les que l'aula, le réfectoire ou les salles de gymnastique. Le bâtiment du réfectoire et de l'aula, ainsi que celui des salles de gymnastique, sont organisés de manière claire et fonctionnelle. Par contre, la typologie et l'organisation du bâtiment principal des salles de classe ne sont pas convaincantes, notamment au rez-de-chaussée où la juxtaposition de l'administration et des salles d'enseignement rend l'orientation difficile. Le plan du rez-de-chaussée s'organise autour d'une cour intérieure couverte en double hauteur. Aux étages supérieures, celle-ci devient une cour ouverte.

Le jury regrette que cet espace central ne soit pas plus généreux, en se développant par exemple sur toute la hauteur du bâtiment. D'autre part, quelques espaces situés autour de la cour centrale sont placés en deuxième jour et ne bénéficient ni de lumière naturelle, ni de ventilation naturelle. Aux étages, la circulation se fait autour de la cour et distribue les salles de classes de manière uniforme, laissant peu de possibilité d'appropriation informelle aux utilisateurs.

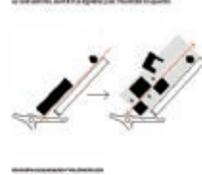
En conclusion, ce projet a convaincu le jury par son concept d'implantation qui réussit, d'une part, à s'intégrer aux bâtiments et aménagements existants, et d'autre part à proposer un espace de référence bien défini pour le nouveau collège. Du point de vue du fonctionnement, la force du projet réside dans le parti architectural qui propose une répartition en trois volumes, permettant une grande flexibilité d'utilisation.



LES DAMES BLANCHES - UN QUARTIER VIVANT

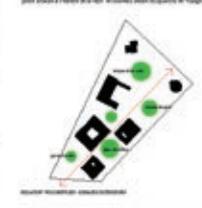
Le site se situe dans un quartier vivant et dynamique, au cœur de la ville de Paris. Le quartier est caractérisé par une mixité sociale et professionnelle, ce qui permet de créer un environnement de vie riche et diversifié. Les habitants bénéficient d'une proximité avec les commerces, les écoles et les transports en commun.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, visant à créer un quartier vivant et dynamique. Les architectes ont privilégié des matériaux locaux et des techniques de construction innovantes, tout en intégrant des espaces verts et des équipements publics.



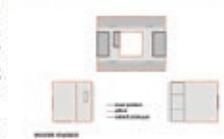
ARTICULATION PROGRAMMATIQUE ET ESPACES EXTERNES

L'articulation de la volumétrie des bâtiments s'inscrit dans une réflexion globale sur l'usage des espaces extérieurs. Les architectes ont cherché à créer des espaces de vie qui favorisent les rencontres et les échanges entre les habitants. Les courtyards et les terrasses sont conçus pour offrir des lieux de détente et de socialisation.



DESIGN ARCHITECTURAL ET MATERIALITÉ

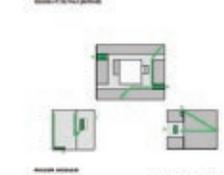
Le design architectural est caractérisé par une attention particulière portée sur la matérialité des façades. Les architectes ont choisi des matériaux nobles et durables, qui confèrent à l'édifice une identité forte et contemporaine. Les volumes sont articulés de manière à créer des jeux de lumière et d'ombre.

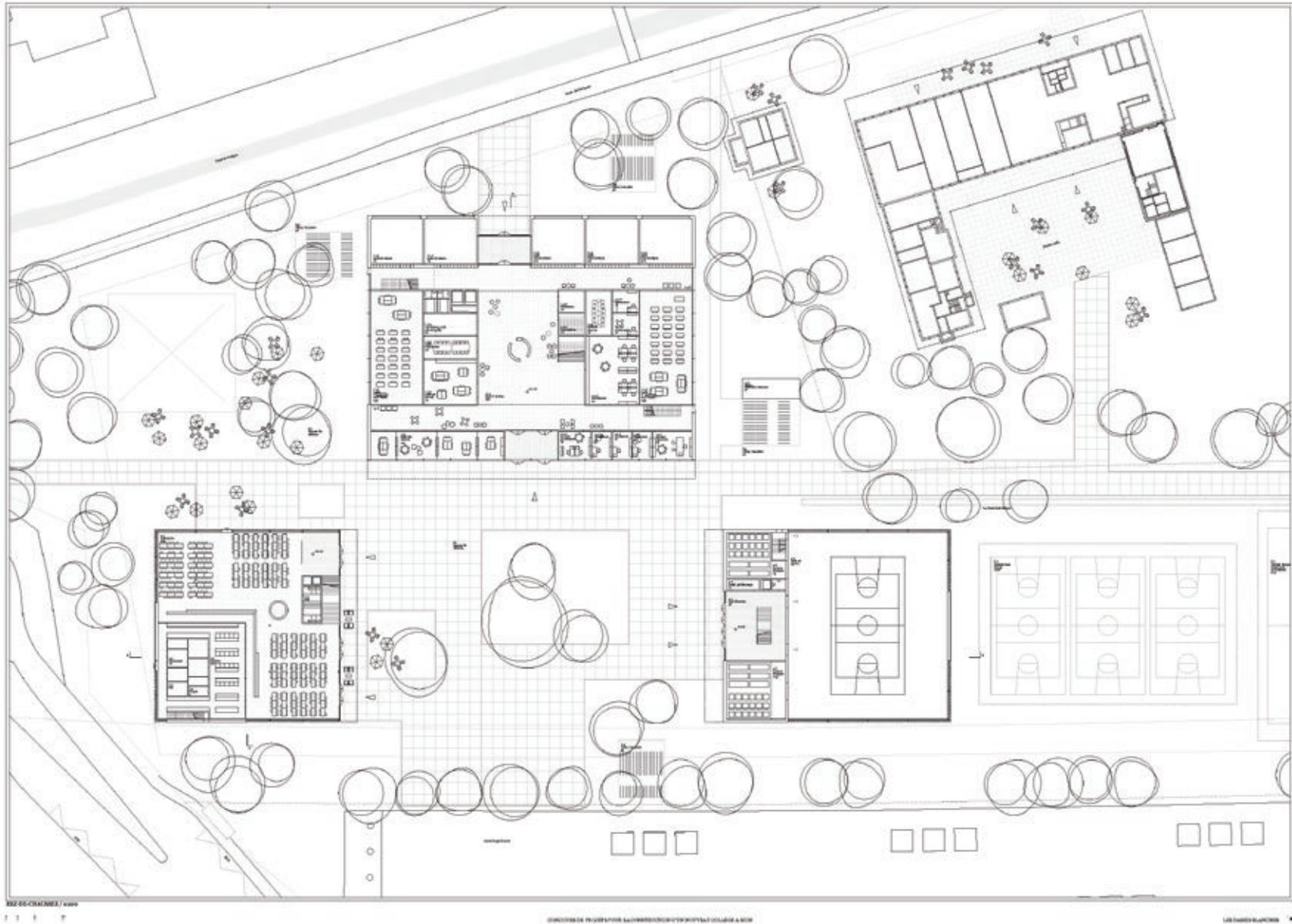


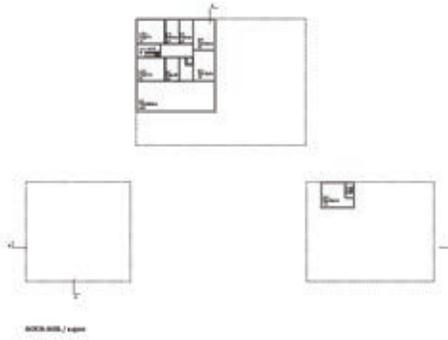
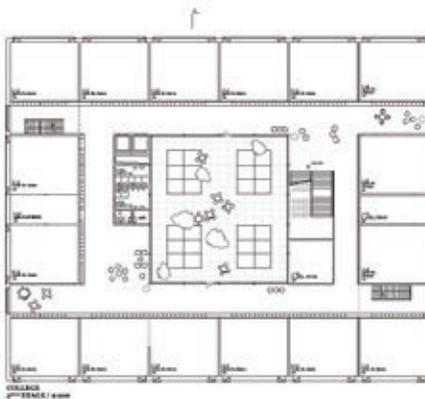
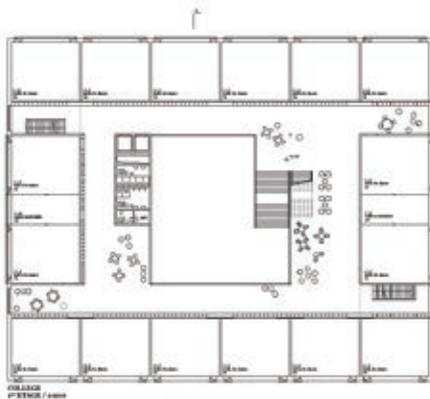
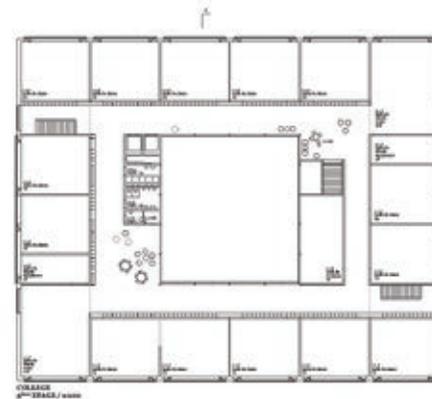
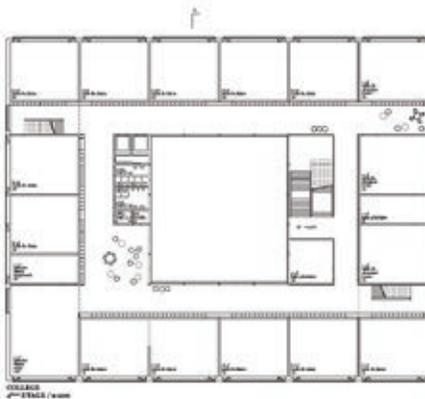
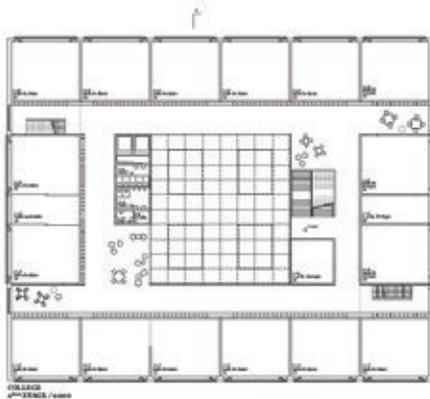
LES DAMES BLANCHES

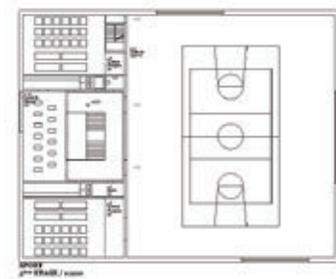
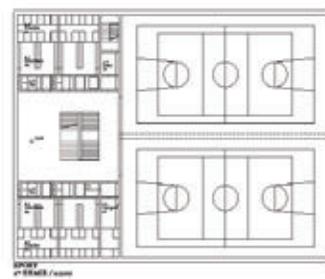
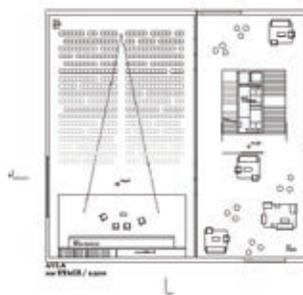
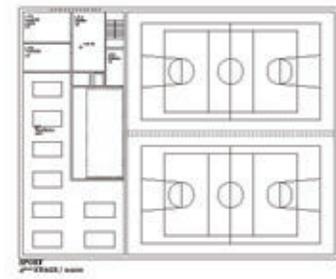
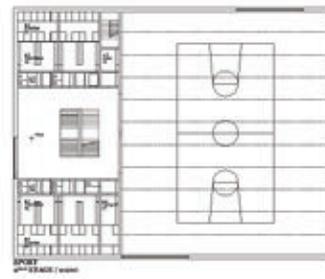
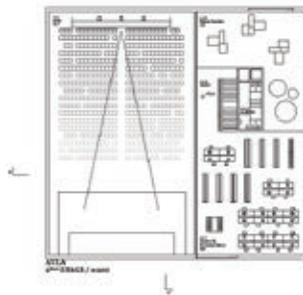
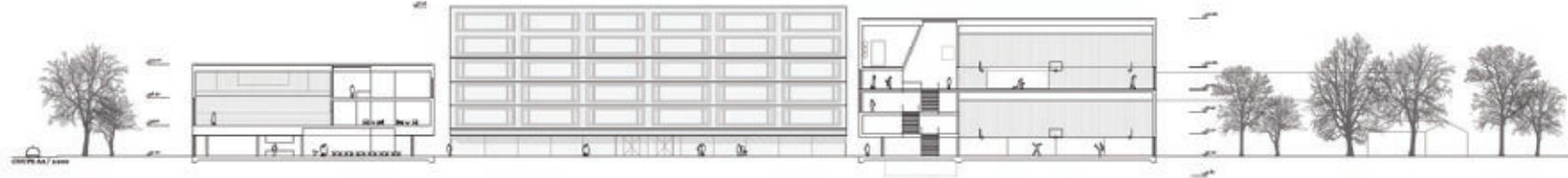
Le projet 'LES DAMES BLANCHES' est un exemple de réussite architecturale et urbaine. Il a permis de créer un quartier vivant et dynamique, qui répond aux besoins de la population locale. Les architectes ont su allier innovation et tradition, créant un cadre de vie de qualité.

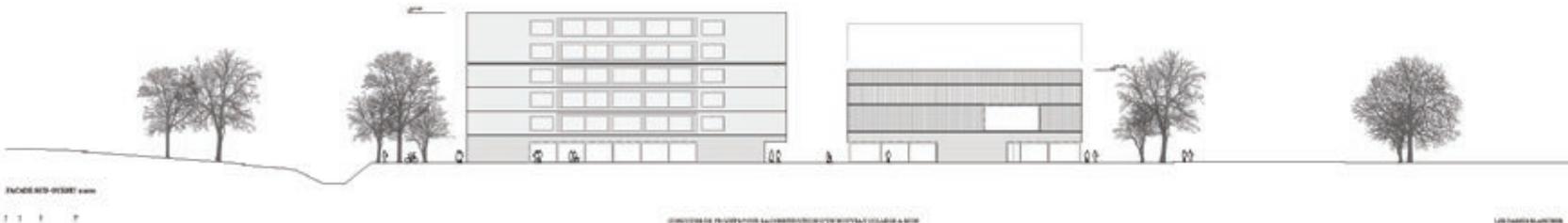
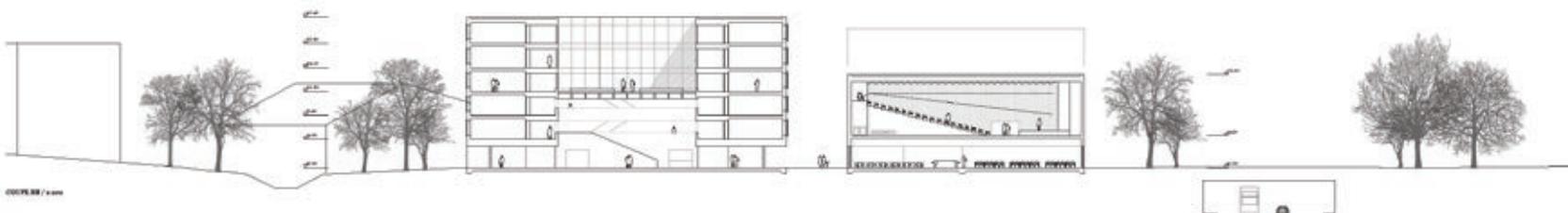
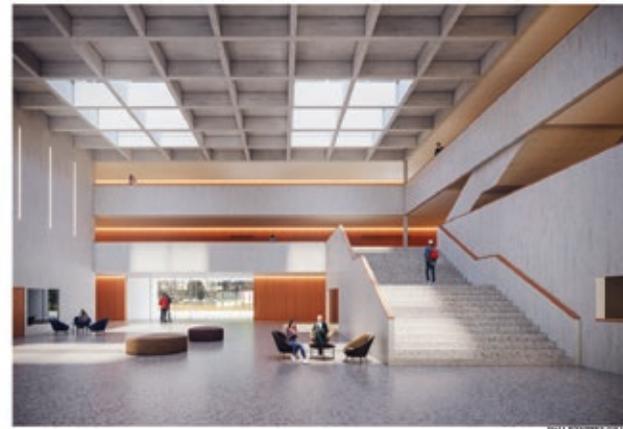
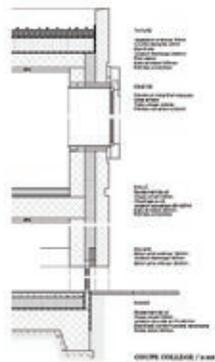
Le projet a été réalisé en collaboration avec les habitants du quartier, ce qui a permis de prendre en compte leurs besoins et leurs attentes. Cette approche participative a été essentielle pour garantir la réussite du projet.

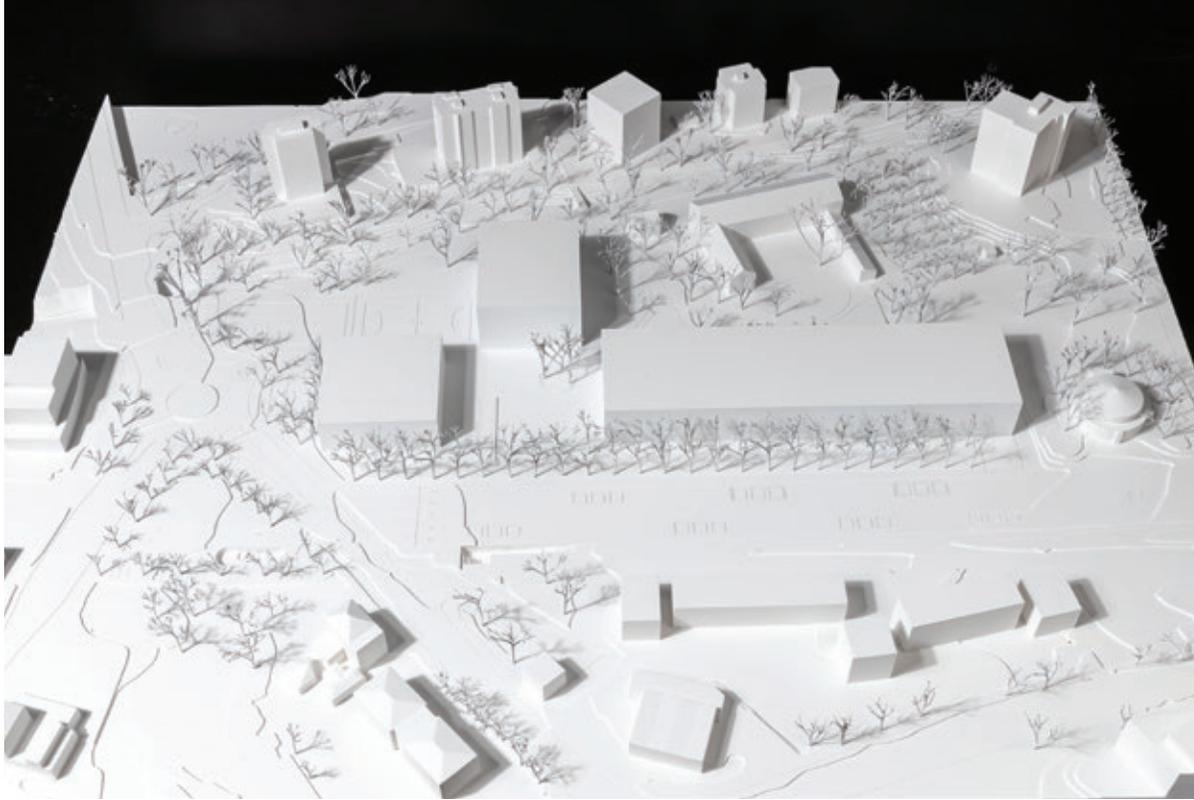












N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES

6^E RANG / 5^E PRIX, CHF 12'000.-

LIECHTI GRAF ZUMSTEG ARCHITEKTEN AG
BRUGG

Collaborateurs :

Peggy Liechti, Caroline Kagerbauer, Andreas Graf, Corina Suter, Lukas Zumsteg
Andreia Fernandes, Catherine Fisher

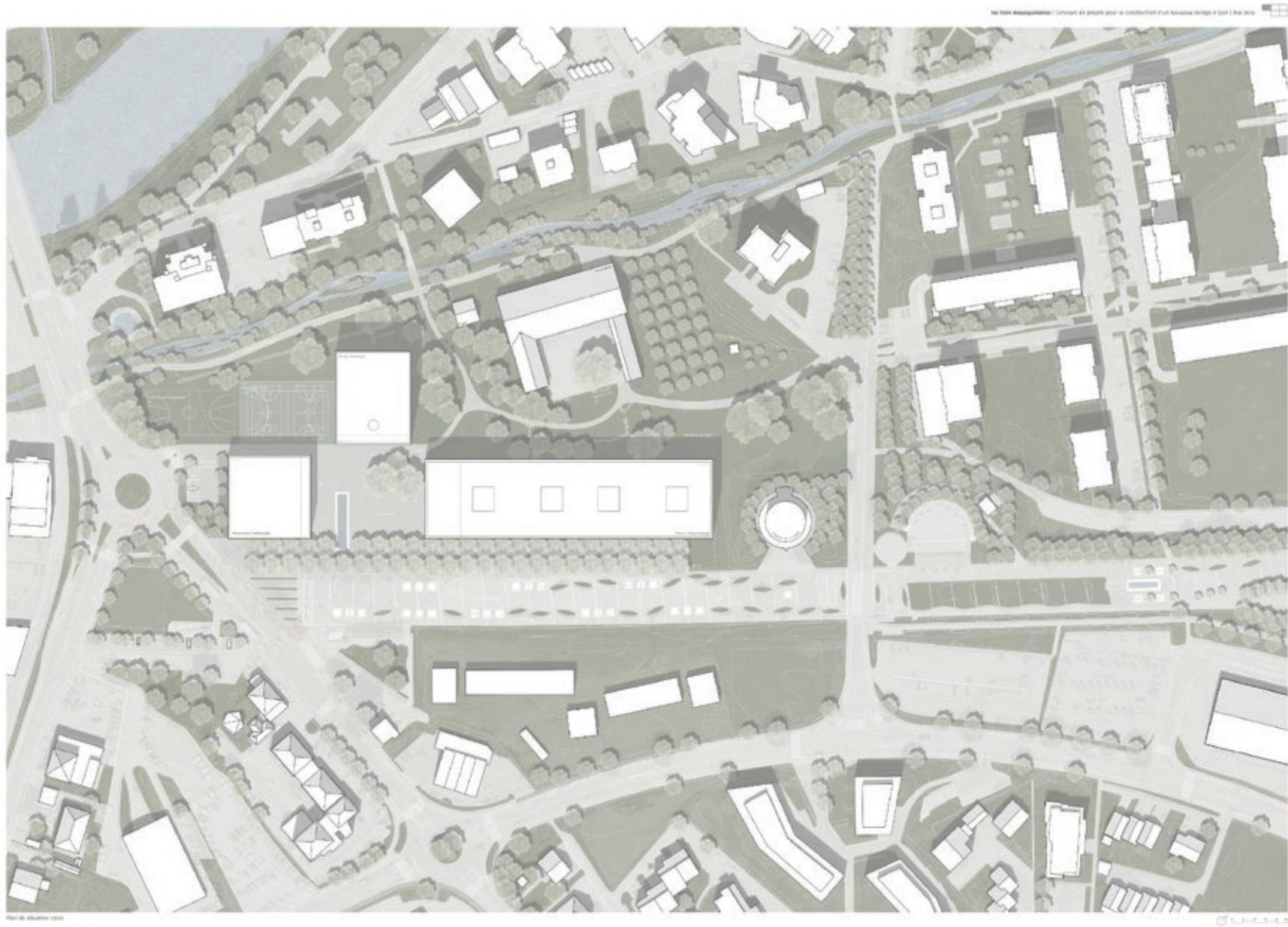
Le projet propose d'implanter trois bâtiments indépendants, organisés autour d'une place commune orientée sur le Cours Roger-Bonvin. Ce dispositif perméable favorise une accessibilité depuis l'Ouest d'où viendra la majeure partie des étudiants. Si l'implantation est précise et l'organisation des aménagements extérieurs fonctionnelle, le jury regrette la présence de la longue barre de l'école devant la cour de la Ferme-Asile. Il ne comprend pas non plus la mise en place d'une double allée d'arbres faisant barrage entre le Cours Roger-Bonvin et le nouveau collège.

Le parti de séparer les fonctions principales en trois «maisons» (rencontres, sport et apprentissage) est apprécié. Ce dispositif permet aux futurs usagers de vivre leur école comme un campus et d'offrir des lieux distincts pour les principales activités. La «maison des rencontres» placée au Sud-Ouest est occupée au rez-de-chaussée par le réfectoire et à l'étage par l'aula. La «maison des sports», au centre de la composition, abrite deux doubles salles de gymnastique superposées. La «maison de l'apprentissage» au Nord-Est est dévolue aux salles d'enseignement sur quatre niveaux, complétés au premier et au deuxième étage par l'administration en tête du bâtiment.

Les portiques d'entrée des trois maisons s'ouvrent sur la place commune et confèrent un caractère institutionnel au collège. Si celui de l'école est généreux, ceux des deux autres maisons semblent étriqués. L'organisation de la maison des rencontres est convaincante, en revanche celle de la maison des sports pose question avec un espace d'entrée peu généreux et des vestiaires répartis sur quatre étages. La maison de l'apprentissage offre une réelle qualité de vie malgré ses dimensions. Quatre cours intérieures rythment l'espace par leur apport de lumière zénithale et offrent des respirations aux étudiants (circulations, locaux de service, lieux de rencontre et d'échange). La présence des salles de classe au rez-de-chaussée a interrogé le jury.

L'expression des bâtiments est convaincante et confère un caractère institutionnel au projet. Par leur matérialisation et leur modénature, les façades présentent des nuances propres à chaque activité sans préteriter la lecture d'ensemble.

En résumé, ce projet propose un parti cohérent et une atmosphère séduisante. En revanche, le rapport d'échelle entre le projet et la Ferme-Asile a interpellé le jury, en particulier la forte présence de la maison de l'apprentissage, qui ferme toute perspective depuis la cour de la Ferme-Asile en direction du paysage lointain.



N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES



N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES



Elevation sud-est 1:200



Contexte
 Le projet est situé dans un quartier d'habitat existant, à proximité d'un parc et d'un espace public. Le terrain est plat et permet une construction à deux niveaux. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et fonctionnel, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier et offre un cadre de vie agréable aux habitants.

Objectifs
 Le projet vise à créer un bâtiment moderne et fonctionnel, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier et offre un cadre de vie agréable aux habitants. Les objectifs sont de créer un bâtiment durable, économe en énergie et qui offre un cadre de vie agréable aux habitants.

Programme
 Le programme du projet est composé de plusieurs volumes, qui sont destinés à accueillir des logements, des commerces et des services. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

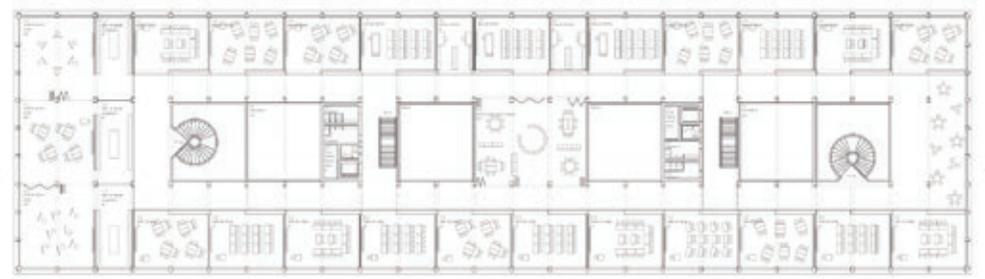
Concept
 Le concept du projet est basé sur l'idée de créer un bâtiment moderne et fonctionnel, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier et offre un cadre de vie agréable aux habitants. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Structure
 La structure du bâtiment est basée sur un système de poteaux et de poutres, qui permet de créer un espace ouvert et flexible. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie.

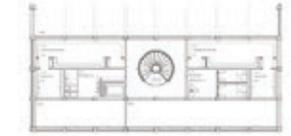
Matériaux
 Les matériaux utilisés dans le bâtiment sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le béton est utilisé pour la structure, tandis que le verre et l'aluminium sont utilisés pour la façade. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie.



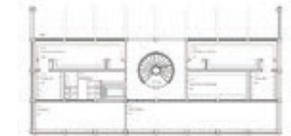
Elevation nord-ouest 1:200



Plan étage 1:200



Plan étage 1:200



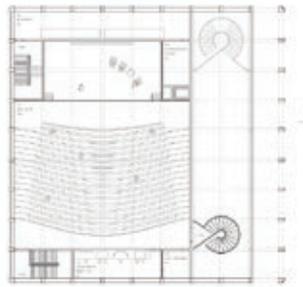
Plan étage 1:200



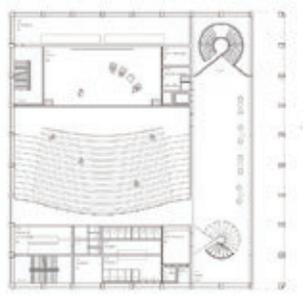
N°58 LES TROIS MOUSQUETAIRES



Section longitudinal A-A' (200)

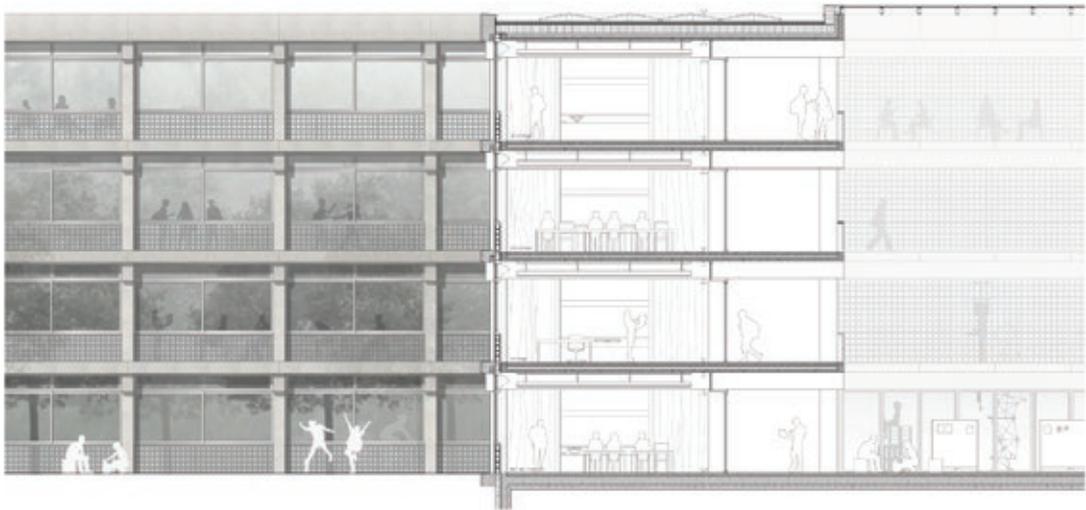


Plan d'étage étage 1000

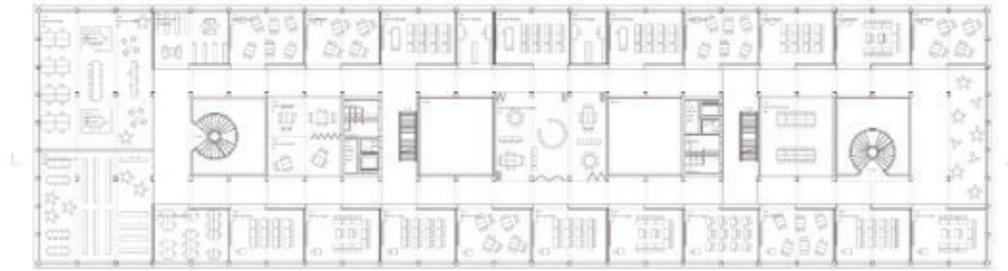


Plan de étage 1000

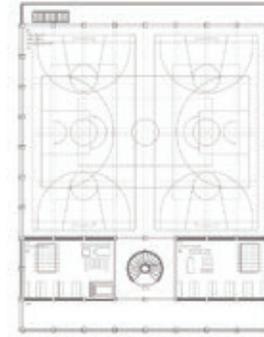
- Caractéristiques de la section**
 - Section à travers le bâtiment
 - en coupe longitudinale
 - à l'échelle 1/200
 - coupe à l'axe de symétrie
 - coupe à l'axe de symétrie
- Caractéristiques de la coupe**
 - coupe à l'axe de symétrie
 - coupe à l'axe de symétrie
- Caractéristiques de la coupe**
 - coupe à l'axe de symétrie
 - coupe à l'axe de symétrie



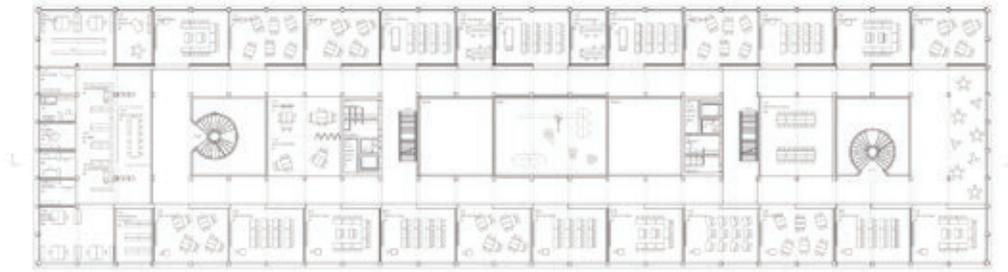
Section de coupe 1000



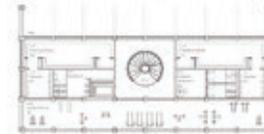
Plan 200m Stage 1/000



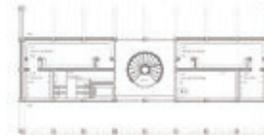
Plan 200m Stage 2/000



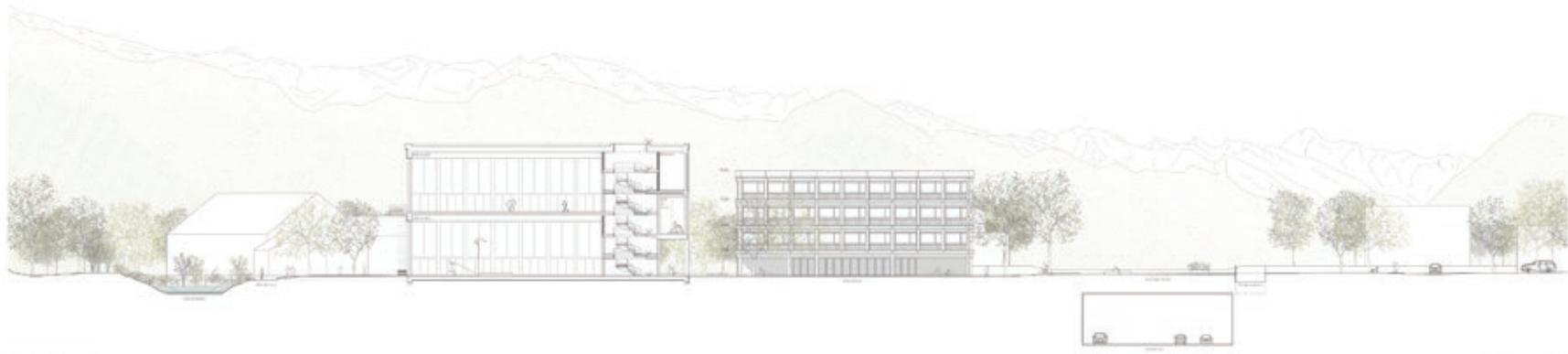
Plan 200m Stage 3/000



Plan 200m Stage 4/000



Plan 200m Stage 5/000



Section 1/000



N°36 PHOENIX

7^E RANG / 6^E PRIX, CHF 10'000.-

GNWA - GONZALO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH
ZÜRICH

Collaborateurs :

Cristina Gonzalo Nogués, Marco Neri, Markus Weck, Laura Sanchis Estruch
Marina Esguerra Laudo

Le projet propose la création d'un volume compact, articulé sur six niveaux et implanté en terminaison Ouest du Cours Roger-Bonvin, dans la géométrie structurante de ce dernier. Il recherche une relation équilibrée vis-à-vis de la Ferme-Asile et de la Chapelle de Vissigen, en proposant l'aménagement d'une vaste esplanade à même d'accueillir l'ensemble des manifestations ouvertes à la population. Suivant le concept de ce nouvel espace de référence, l'entrée principale du collège se positionne ainsi au Nord-Est du bâtiment, en tournant le dos aux flux principaux des élèves en provenance de la gare et du centre-ville. Le positionnement du terrain de sport «tous temps» à l'entrée du site renforce encore l'intériorité du système d'accès proposé par le projet.

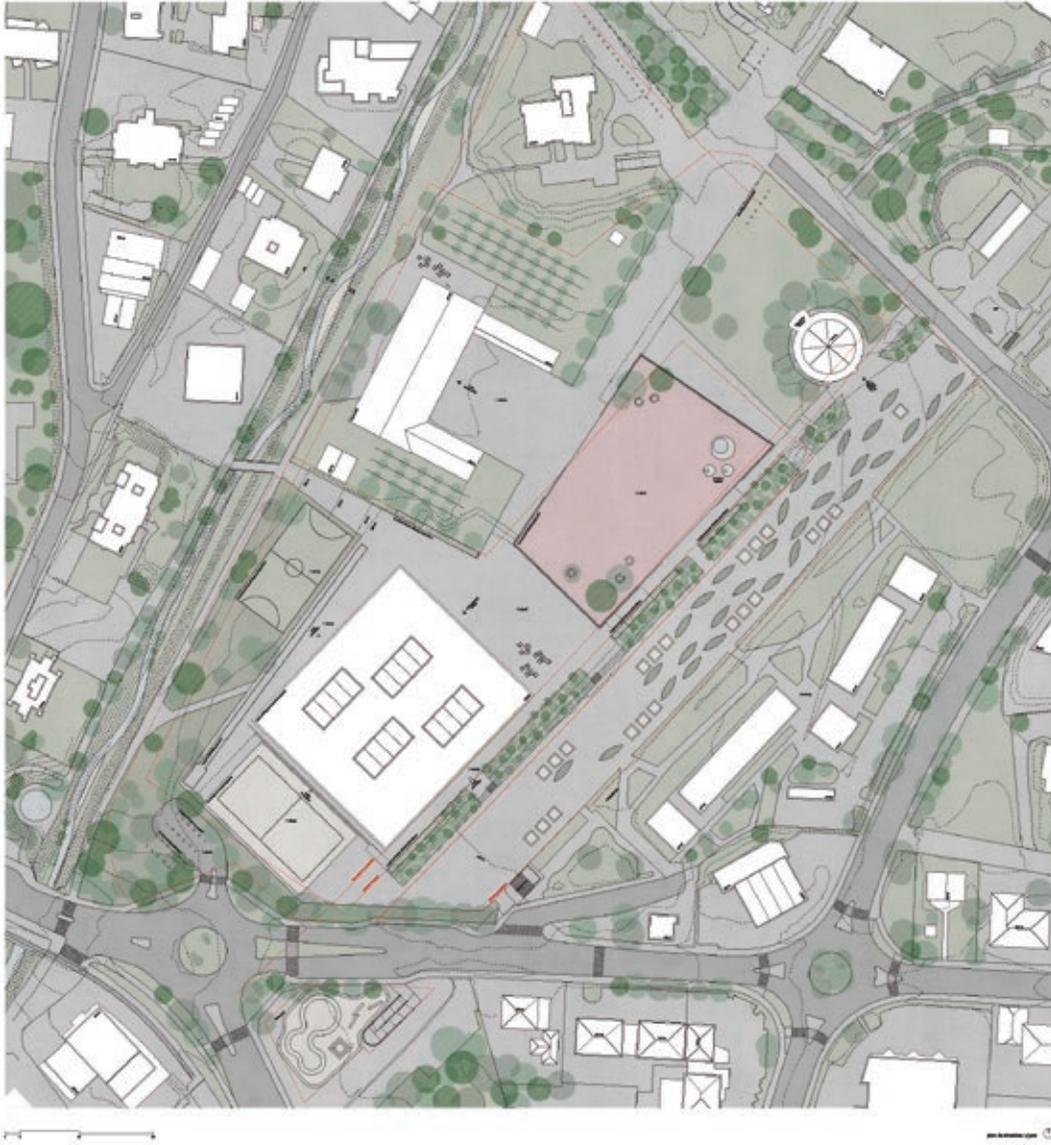
Bien que d'expression unitaire, le volume distingue deux partitions dans son développement vertical. Les deux premiers niveaux et le sous-sol accueillent les fonctions publiques principales, tandis que les quatre niveaux supérieurs, de composition identique, sont dévolus aux salles d'enseignement. Les salles spéciales sont habilement positionnées en relation avec quatre patios, tandis que la périphérie est mise à disposition de l'ensemble des salles de classe, orientées sur l'extérieur.

La composition des deux premiers niveaux est intéressante, avec des espaces ouverts et une mezzanine regroupant le centre de documentation et l'accès principal à l'aula. La mise en scène des salles de gymnastique, sur deux niveaux de galeries, paraît cependant excessive en regard de la vocation première de ces halls. Le jury regrette également le peu d'attention portée à l'accès indépendant pour les salles de sport, tant pour sa faible qualité que ses dimensions réduites.

La distribution générale des niveaux d'enseignement offre une belle variété spatiale, de par l'alternance en quinconce des quatre patios. Combinés aux dégagements visuels dans le sens Nord-Sud, les couloirs bénéficient d'un éclairage et de dégagements visuels de qualité. La disposition des classes sur quatre niveaux n'est cependant pas une solution optimale, et elle atteint la limite du point de vue du confort requis pour ce type d'établissement.

La structure est simple et rationnelle, avec quelques maladresses relevées dans l'organisation de certains couloirs. Les grands vitrages proposés pour l'aula et pour les salles de gymnastique peinent à convaincre tant dans leur pertinence d'usage, que pour leur intégration architecturale à la composition générale des façades.

Le jury regrette que le concept d'une vaste esplanade à l'échelle du quartier ne trouve pas plus d'interaction avec le Cours Roger-Bonvin, les deux espaces demeurant juxtaposés. Cette indépendance est encore renforcée par la plantation d'une large bande boisée flanquée d'une contre-allée distributive.



Principes de conception
Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un environnement de travail moderne et innovant. Les principes de conception incluent la durabilité, la flexibilité et la collaboration.

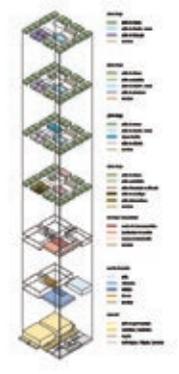


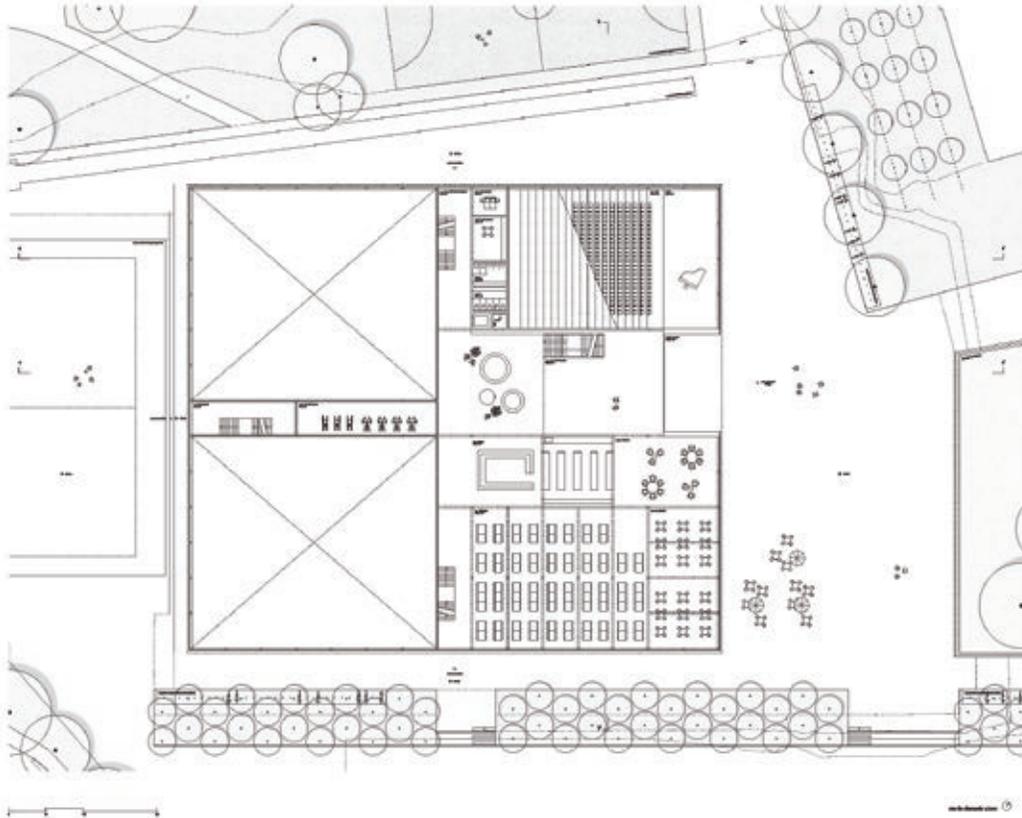
Principes de conception
Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un environnement de travail moderne et innovant. Les principes de conception incluent la durabilité, la flexibilité et la collaboration.

Principes de conception
Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un environnement de travail moderne et innovant. Les principes de conception incluent la durabilité, la flexibilité et la collaboration.



Principes de conception
Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un environnement de travail moderne et innovant. Les principes de conception incluent la durabilité, la flexibilité et la collaboration.

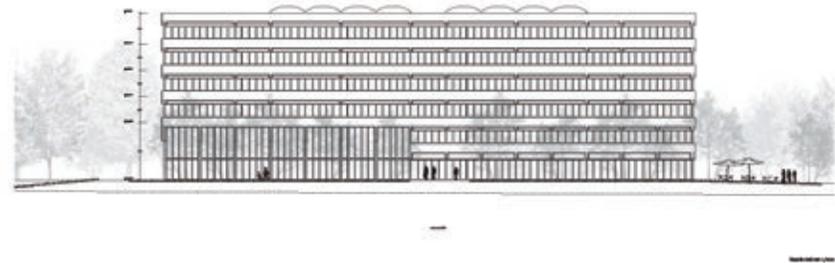
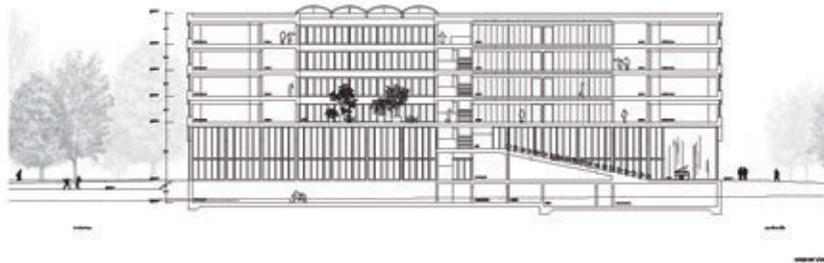
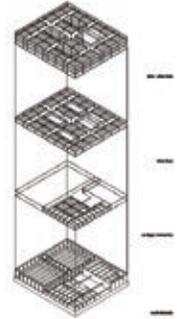


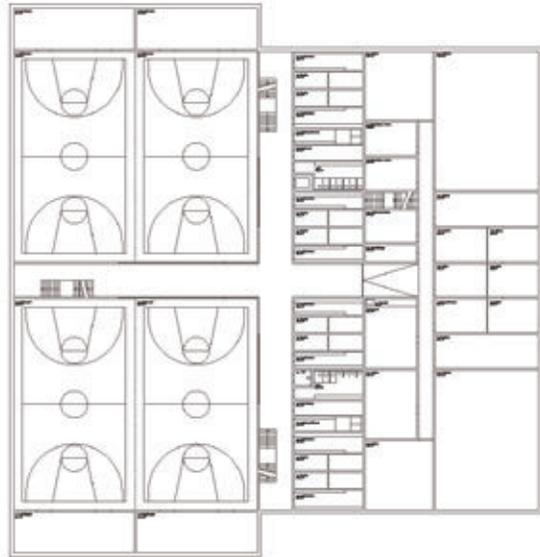


Concept architectural
Le projet architectural vise à créer un espace de travail moderne et ouvert, capable de répondre aux besoins d'un village en construction. L'objectif est de concevoir un bâtiment qui favorise la collaboration, l'innovation et le bien-être des occupants. Le plan architectural est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage, avec des espaces modulables et des zones de travail variées. L'architecture intègre des éléments de design contemporain, tels que des plafonds à structure ouverte et des éclairages circulaires, pour créer un environnement de travail stimulant et agréable.

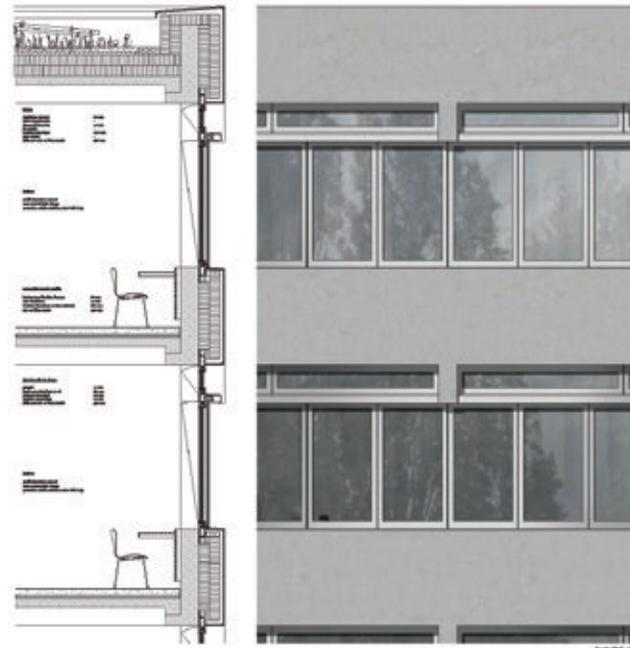
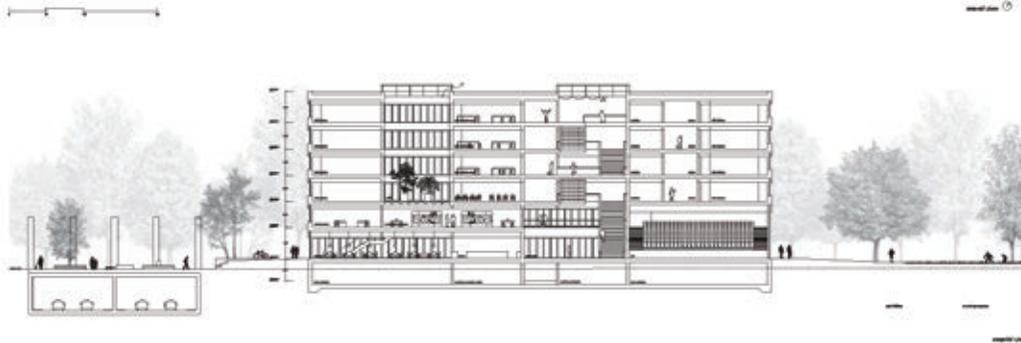
Programme
Le programme du projet comprend un grand hall d'accueil, des bureaux ouverts, des salles de réunion, des espaces de détente et des zones de travail flexibles. L'architecture est conçue pour offrir une grande variété d'espaces de travail, adaptés à différents modes de travail et à différents besoins des occupants. Le bâtiment est également équipé de technologies modernes, telles que des systèmes de ventilation et de chauffage performants, pour garantir un environnement de travail sain et confortable.

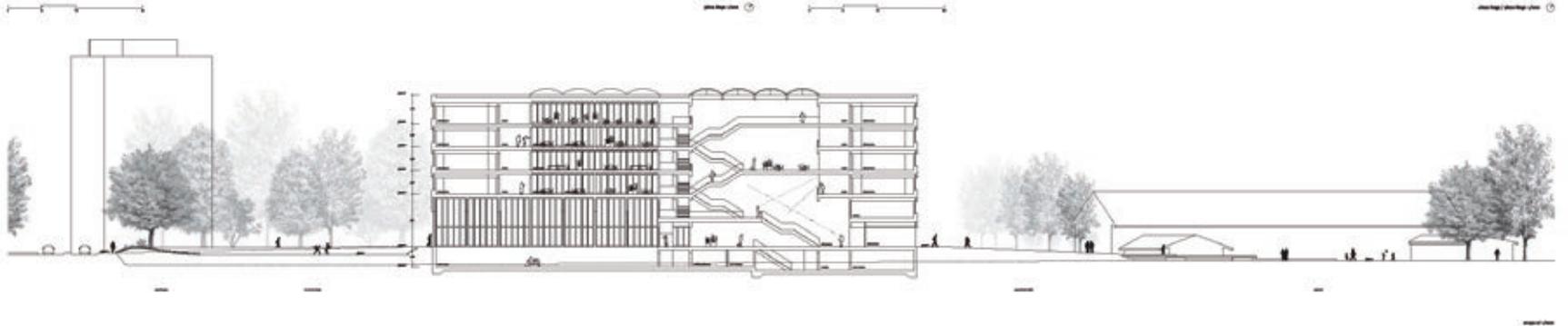
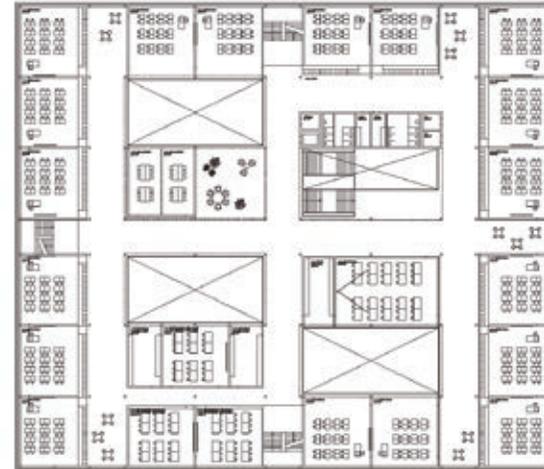
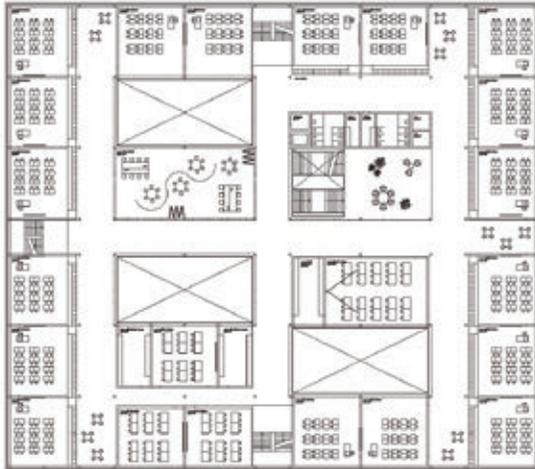
Concept structurel
Le concept structurel est basé sur une structure à ossature métallique, qui permet de réaliser des espaces intérieurs vastes et ouverts. La structure est conçue pour offrir une grande flexibilité d'usage, avec des espaces modulables et des zones de travail variées. L'architecture intègre des éléments de design contemporain, tels que des plafonds à structure ouverte et des éclairages circulaires, pour créer un environnement de travail stimulant et agréable.

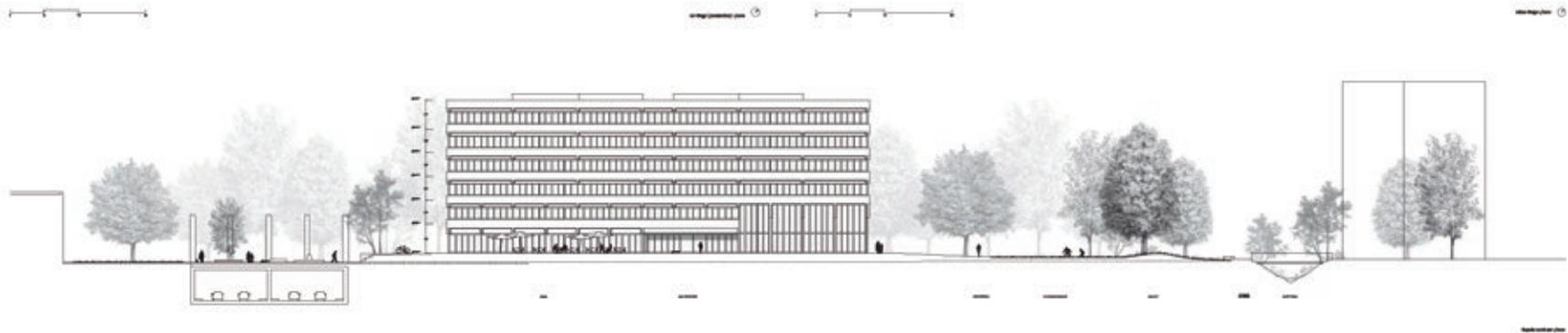
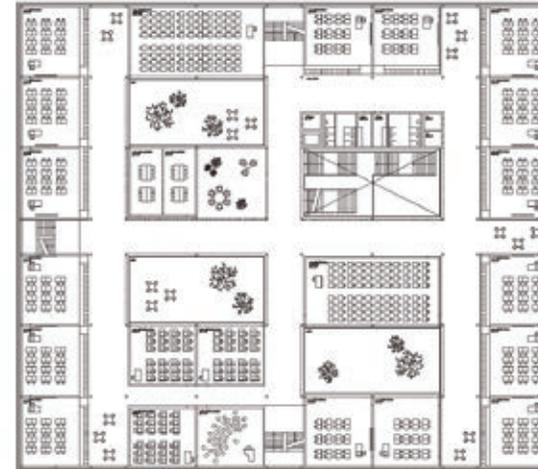
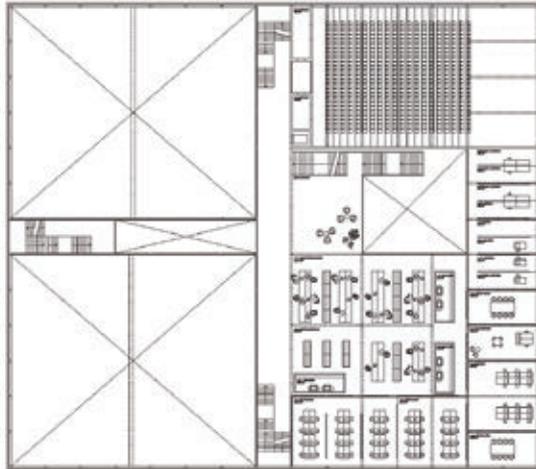




Photographie de l'intérieur







70

N°36 PHOENIX

6. PROJETS NON CLASSÉS



N°1 CAHIERS ET CRAYONS

PLUCA PANTEGHINI ARCHITETTO
MILAN

Collaborateurs :

Francesco Balsarini
Gabriele Boretti
Edoardo Businaro
Ottavio Pedretti



N°2 TRAPÈZE

TONY MANGONE ARCHITECTES
YVERDON-LES-BAINS

Collaborateur :

Tony Mangone



N°3 **PLATEAU**

MIEBACH OBERHOLZER ARCHITEKTEN GMBH
ZÜRICH

Collaborateurs :

Sarah Miebach
Rico Oberholzer
Noël Frozza



N°5 **C.O.S.I.**

JACOB PLANUNG GMBH
BÂLE

Collaborateur :

Donald Jacob
Maritn Siegenthaler
Alice Chevrier



N°7 L'APOSTROPHE
ATELIER D'ARCHITECTURE A3 SA
BULLE

Collaborateur :
Sébastien Delacrétaz



N°8 «BOOMERANG IS BACK»
REYES_ARCHITECTURE
MORGES



N°9 ROUE DE BICYCLETTE

ARCHITEC SA
GENÈVE

Collaborateurs :

Frank Herbert
Diego Osorio Calvo
Iker Gomez Lejarza



N°10 CHAMPSEC

ALBI NUSSBAUMER ARCHITEKTEN
ZUG

Collaborateur :

Alberto Dominguez
Daria Domagala
Albi Nussbaumer



N°11 AUTOUR

D4 ATELIER D'ARCHITECTURE SA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Dominique Dériaz
Dagmar Driebeek
Guilherme Pinto
Anaïs Hassissene
Maël Feret



N°12 ANEMOCHORIE

ADRIEN GENRE ET LENNART HARBICH
LAUSANNE

Collaborateur :

Adrien Genre
Lennart Harbich



N°13 HARUKI
SPASS ARCHITECTES
ZÜRICH

Collaborateurs :
Angela Hottinger
Benjamin Pannatier



N°14 WOODSTOCK
MCBD CROUBALIAN DELACOSTE ARCHITECTES
GENÈVE

Collaborateur :
Marcel Croubalian
Bernard Delacoste
Sara Dell'Osa



N°15 E LA NAVE VA
URFER ARCHITECTES SA
FRIBOURG

Collaborateurs :
Sarah Mivelaz
Thomas Urfer



N°16 TRAIT D'UNION
KWSA SA
MALLERAY

Collaborateurs :
Stéphane Kaiser
Xavier Wittwer
Naim Schnegg
Julien Cordier
Maxime Merger



N°17 **ARISTOTE**

PATRICK MINDER ARCHITECTES SÀRL
YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Patrick Minder

Mélanie Jerot

James Angéloz

Jean-Pierre Brönnimann



N°18 **NCS-2019**

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA -
C. STENDARDO ET B. MONTANT
CAROUGE

Collaborateurs :

Raphael de Paulin

Stéphanie Micheloud

Vincent Girod



N°19 **FOURMILIÈRE**

GLOCKI ARCHITECTE
LA TOUR-DE-PEILZ

Collaborateur :
Ryszard Glocki



N°20 **ATRIUM**

RODRIGUEZ Y ORIOL ARQUITECTOS SLP
MADRID

Collaborateurs :
Javier Müller Lamothe
Samuele Vago
Gábor Potenciano Enciso
Adrián Sánchez Castellano
Ana Armenteros Kindelan
Ricardo González Ortiz



N°22 LIONEL

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE
YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Xavier Marlaire
Lionel Brochellaz
Hazem Charif



N°23 TOURBILLON

CLR ARCHITECTES SA
GENÈVE

Collaborateurs :

Damien Chevalley
Patrick Longchamp
Benjamin Guyot



N°24 COURS SUR COURS

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES
SION

Collaborateurs :

Claude Fabrizio
Laurent Savioz
Lionel Ballmer
Candice Baldy
Barbora Pisanova
Etienne Gilloz



N°25 LE CŒUR DU COLLÈGE

ANDREA ROOST DIPL. ARCH. BSA SIA SWB
BERNE

Collaborateurs :

Marco Bill
Lisa Linder
Damian Lisik
Martin Lüthi
Hélène Robert
Andrea Roost
Gérard Wagner
Andreas Keller



N°26 PISTE S(C)OLAIRE

PLUS3-ARCHITEKCI SP. Z O.O.
VARSOVIE

Collaborateurs :

Katarzyna Glazewska
Grazyna Wozniak-Glazewska
Krzysztof Baginski
Dominika Muras
Mateusz Dabek
Magdalena Mularzuk



N°27 PÉRISTYLE

MY IHOME SÀRL
LE MONT-SUR-LAUSANNE

Collaborateurs :

André Pontes
Inês Ferreira
Julia Jovignot



N°28 ROBIN HOOD GARDENS

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES
VEVEY

Collaborateurs :

Laurent Fesselet
Benjamin Krampulz
Nadia Buemi
Rocio Dominguez
Christopher Greim



N°29 DIALECTICUM

BAUART ARCHITEKTEN UND PLANER AG
BERNE

Collaborateurs :

Willi Frei	Aline Wenk
Raffael Graf	Andreas Keller
Stefan Graf	
Peter C. Jakob	
Emmanuel Rey	
Yorick Ringeisen	
Pasquale Zarriello	
Samuel Fisler	
Migel Gomez	
Maurin Pürro	
Tino Buchs	
Vizenz Gurtner	



N°30 DIONYSOS

BBH ARCHITECTES SÀRL -
MM&JC ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SÀRL
LAUSANNE

Collaborateurs :

Argjend Hasani
Alexandre Berset
Julien Bruggisser
Francisco Rodriguez
Joseph Cordonier



N°31 LE GRAND FRÈRE

RAUMBUREAU GMBH
ZÜRICH

Collaborateurs :

Valerian Beltrami
Rolf Jenni Patrik Stierli
Jorge Marinho
Tom Weiss
Tom Boyle
Carolin Riede
David Klemmer



N°32 À BRAS OUVERTS

URBANITÉ(S)
GENÈVE

Collaborateurs :

Isabel Girault
Marine Girault
Floriane Cebil
Jordi Franch
Andres Quintas
Ersin Celik
David Chinaea



N°33 CALLIPYGE

DREIPUNKT AG FÜR KONZEPT.ENTWURF.REALISIERUNG
BRIGUE

Collaborateurs :

Diego Clausen
Michèle Brunner
Bülent Abbasoglu
Carla Alagna
Samuel Seiler
Cyril Lehner



N°34 CARRÉ NOIR

ADT_GMBH - ARCHITEKTUR & DESIGN
RAROGNE

Collaborateurs :

Maximilian Imboden
Nadia Furrer
Christian Tscherrig



N°35 POINT-VIRGULE

O & C ARCHITECTE SA
MONTHEY

Collaborateurs :

Bruno Oliveira
Malik Boukhechina



N°37 HORS SOL
STRATA ARCHITECTURE SÀRL
CAROUGE

Collaborateurs :

Diana Stiles
Pierre-André Bohnet
Andrea Lombardo
Oriane Getaz



N°38 SCIO
AARS_ARCHITECTES
MADRID



N°39 **LES MOULINS**

URBATECTURE SA, ARCHITECTES SIA
SAINT-MAURICE

Collaborateurs :

Viviane Zehnder
Arnaud Zehnder
Arnaud Martin
Alexandre Dini



N°40 **BIG ABOVE**

DE KALBERMATTEN ARCHITECTES SÀRL -
BRODBECK ROULET ARCHITECTES ASSOCIÉS SA,
SION

Collaborateurs :

Mathias Buchi
Pierre-Henri Severac
Philippe de Kalbermatten
Alexis de Kalbermatten



N°41 JUVENTAS
ZO2ARCHITECTURE
LAUSANNE

Collaborateurs :
Chloé Geuens
Patrick Zumwald
Stefanie Overbeck



N°42 AGORA
ATELIER ZÉRO2 SA
LAUSANNE

Collaborateurs :
Stefano Rottura
Alberto Merchán García
Francisco Javier Cano Castellano
Ana Fernández Berraquero



N°43 CONFLUENCES

NYX ARCHITECTES & CLARC ARCHITEKTEN
ZÜRICH

Collaborateurs :

Nathanaël Chollet
Yann Gramegna
Dorian Bürgy
Judit Chapallaz
Guillaume Chapallaz
Martin Stumpf
Florian Seibold
Aron Lörincz



N°44 JOSEPH-SAMUEL FARINET

SOLLBERGER BÖGLI ARCHITEKTEN AG
BIENNE

Collaborateurs :

Ivo Sollberger
Lukas Bögli
Bernard Luisier
Lukas Rottländer
Josué von Bergen
Marc Wüthrich
Thomas Scheuner
Daniel von Arb



N°45 POIRE

GDAP ARCHITECTES SÀRL
GENÈVE

Collaborateurs :

David Gaston Robles
Gonzalo Martinez Marquez
Andrés Subira Subira
Jose Luis Tejedor Calvo



N°46 MALEVICH

ANDREA ARRIOLA
BARCELONA

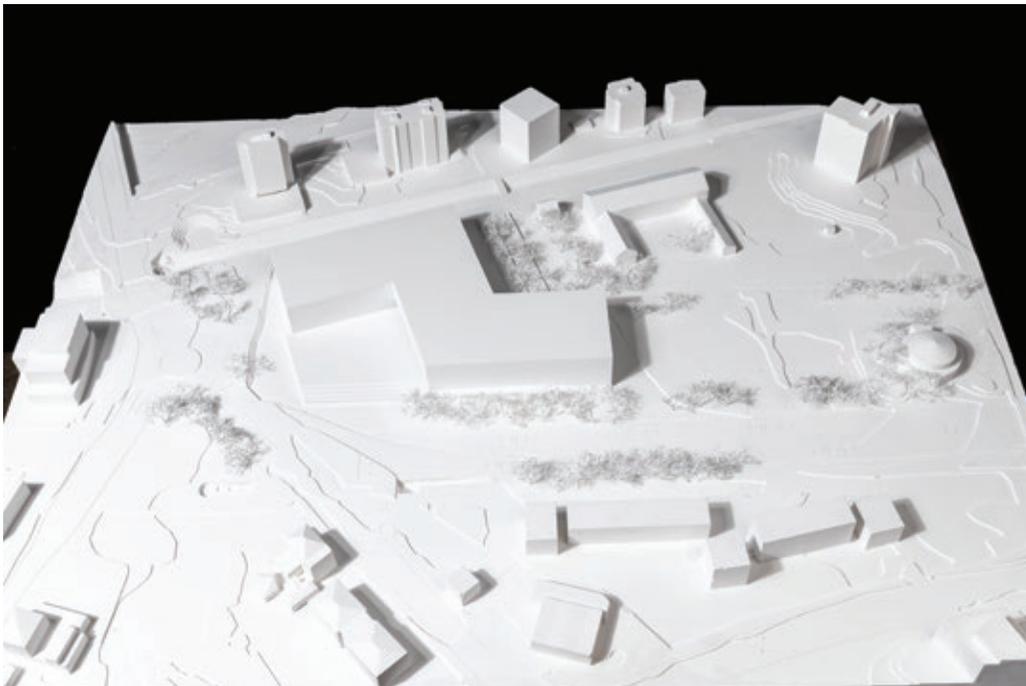
Collaborateurs :

Andrea Arriola Fiol
Leopoldo Milà Figueras
Adrián Mellado Muñoz



N°47 COROBO
BRÄKER ARCHITECTES
LAUSANNE

Collaborateurs :
Lorenz Bräker
Delphine Clavien



N°48 POUDLARD
CLAVIEN & DELORENZI LA ROCCA
SION

Collaborateurs :
Thea Delorenzi
Roberto La Rocca
David Clavien
Sacha Antille



N°49 CASCADE
W2 ARCHITEKTEN AG
BERNE



**N°50 LA FABLE EST DANS LA
STRUCTURE**
BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES SA
LAUSANNE

Collaborateurs :

- Ueli Brauen
- Doris Wälchli
- Michel Vonlanthen
- Julie Devayes
- Francis Di Pietro

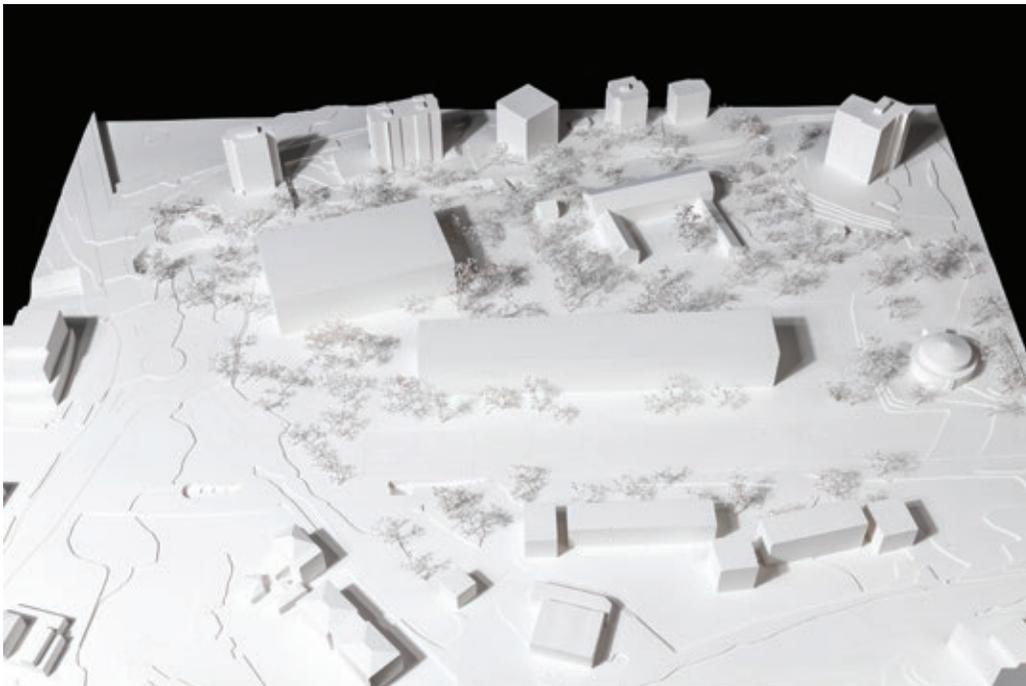


N°51 CONSTELLATION

JEAN-CLAUDE GIRARD ARCH
GENÈVE

Collaborateurs :

Jean-Claude Girard
Julien Orozco
David Martin



N°53 SALIX

FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS SA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Claudius Fruehauf
Guillaume Henry
Carlos Viladoms
Marc Tarantola
Louis Stähelin



N°54 **INTERFACE**

AND STUDIO - STUDIO ANTONINI-
ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS
GENÈVE

Collaborateurs :

Claudio Antonini
Yoon Joo Choi
Duccio Cardelli
Ning wang
Felix Stämpfli
Gabriel Ciosu
Alina Domocos



N°55 «**UN POUR TOUS, TOUS POUR UN.**»

TOPOTEK 1 ARCHITEKTUR GMBH
ZÜRICH

Collaborateurs :

Martin Rein-Cano
Dan Budik
Pavlo Zabotin
Viktor Kopeikin
Luigi Gugliari
Claudia Magri

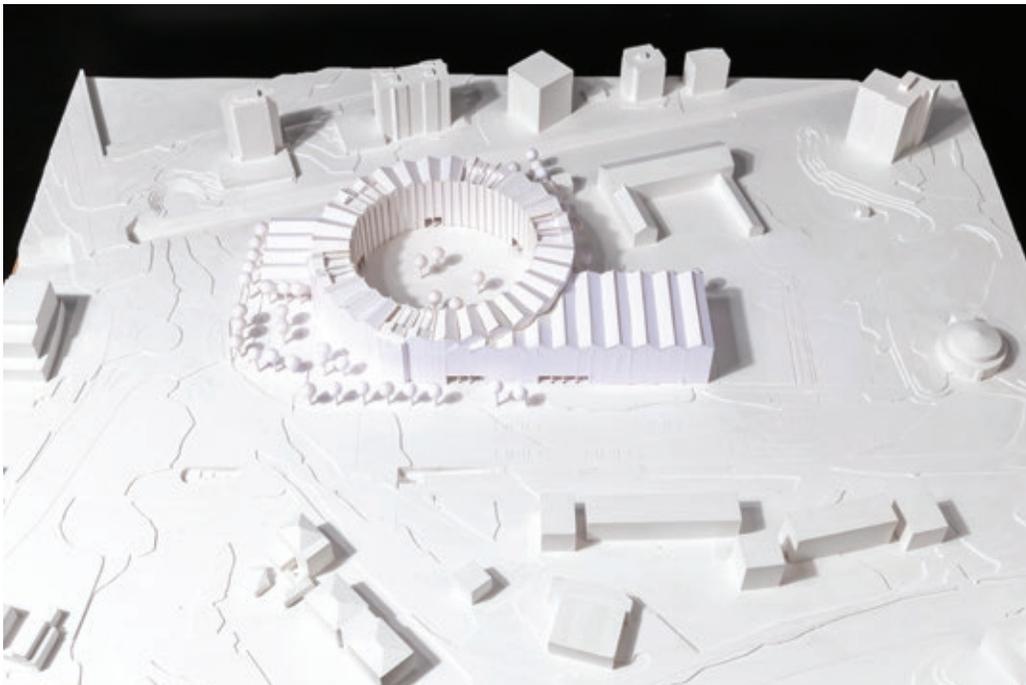


N°56 L5

GT ARCHITECTES
SION

Collaborateurs :

Laurens Dekeyser
Lara Giorla
Manuel Monedero
Mona Trautmann
Koen Wintermans



N°57 CAROSELLO

ARCHITETTO ANDREA GRANDI
BUSTO ARSIZIO

Collaborateur :

Alberto Grandi



N°59 PLAISIR D'ÉTUDIER

BAUZEIT ARCHITEKTEN SÀRL

BIENNE

Collaborateurs :

Yves Baumann

Roberto Pascual

Matteo Romano

Laura Röthlisberger

Markus Psota

Rebeca Vidal



N°60 SOLIS

PONT 12 ARCHITECTES SA

CHAVANNES-PRÈS-RENENS

Collaborateurs :

Christiane Von Roten

Antoine Hahne

Elsa Connan

Carlo Piffaretti

Parik Simsar

Alexandra Duval

Ugo Rastello

Simone Izzo



N°61 LA CONFLUENCE

GUAGLIARDI RUOSS DIPL. ARCH. ETH SWB
ZÜRICH

Collaborateurs :

Zoi Alexandropoulou
Silvia Camozzi
Jacopo Mandelli
Natalia Pieroni
Melanie Rindlisbacher
Silvia Ruoss
Selina Siegrist
Matteo Campiche
Robert Sigrist



N°62 ÉTOILE FILANTE

JUAN SOCAS ARCHITECTE
GENÈVE



N°63 UN POINT QUARANTE-SEPT

JAN KINSBERGEN ARCHITEKT
ZÜRICH

Collaborateurs :

Nadia Cristelo Dias
João Lourenço dos Santos
Georgios Papoulias



N°64 ENTRECHAMPS

MPH ARCHITECTES
LAUSANNE

Collaborateurs :

Olaf Hunger
Nicolas Monnerat
Frank Petitpierre
Julia Ruisinger
Valentin Baertschi
Eric Nardini
Manon Pinget
Marco De La Gandara



N°65 WASSILY

VON BALLMOOS PARTNER ARCHITEKTEN
ZÜRICH

Collaborateurs :

Thomas von Ballmoos
Sibil Hofer
Jetmira Belegu
Zhe Dong
Alexandra Pathier



N°66 NUAGE

RAOUL DUBOIS ARCHITEKT
ZÜRICH

Collaborateur :

Raoul Dubois



N°67 P-158

LORENZO COTTI, ARCHITECTE
LOCARNO

Collaborateurs :

Lorenzo Cotti
Paola Rizzi
Ivan Jelmoni
Costantino Tenore
Franco Della Torre
Massimo Furio



N°68 ARTICULATION URBAINE

COUNSON ARCHITECTE SÀRL
NYON

Collaborateurs :

Bertrand Counson
Juliet Nys
Mélanie Verdonck
Jérôme Ponti
Guillaume Massy
Franck Chillier
Eric Tonicello



N°69 LA PIVE

ZENKLUSEN PFEIFFER ARCHITEKTEN AG
BRIGUE

Collaborateurs :

Raphael Crettenand
Dominik Graven
Stephan Pfeiffer
Jonathan Troger
Diana Zenklusen



N°70 ENGAWA

FARQUET ARCHITECTES SÀRL ET MARCO ZELLI
ARCHITECTE
LE CHÂBLE

Collaborateurs :

Marco Zelli
Grégoire Farquet
Anna Katharina Hüveler
Christoph Danuser
Severin Jann
Giulia Scotto



N°71 RE-VERT

WBARCHITEKTEN ETH SIA
BERNE

Collaborateurs :

Gian Weiss
Kamenko Bucher
Sandra Schär
Urs Glur
Anja Kappeler
Nuria Batt
Nico Toneatti
Michael Karli
Luzius Saurer



N°72 OP'SION

ATELIER K ARCHITECTES ASSOCIÉS SA
CAROUGE

Collaborateurs :

Joël Meylan
Eric Ravaux
Frederic Pfefferle
Alfons Tornero
Monica Tio
Isabel Villares



N°73 SINBAD

JBMN ARCHITECTES + ATELIER MARTEL
LAUSANNE

Collaborateurs :

Laurent Noël
Marc Chassin
Stéphane Cachat
Elvire Amoura
Sophie Corty
Mike Nikaes
Julien Boitard



N°74 CANOPÉE

ARCHI-THÈMES BUREAU D'ETUDES SA
VAULRUZ

Collaborateurs :

Michel Alexandre
Baltasar Helder
Kabayel Erkan



N°75 TWIST AGAIN

ESPOSITO + JAVET ARCH. EPFL FAS SIA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Ardian Uka
Gian Marco Maddalena
Tommaso Alberghi
Sylvia Strzelczyk
Chloë Reyda
Alfonso Esposito
Anne-Catherine Javet



N°76 LES DOIGTS DANS L'EAU

BERNET & PREITNER ARCHITECTES SÀRL
MORGES

Collaborateurs :

Loïc Bernet
Loïc Preitner



N°77 BOULEVARD

FRAGMENT ARCHITETTURA STUDIO ASSOCIATO,
PADOVA
MATTEO BANDIERA
PAESE

Collaborateurs :

Mauro Tonello
Nicola Di Pietro
Francesco Di Pietro
Leonardo Pugin
Matteo Bandiera
Alessandro Tessari



N°78 BABEL

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA -
CAGNA + WENGER ARCHITECTES SA
GENÈVE

Collaborateurs :

Martin Jaques Miguel Fernandez Ruiz
Philippe Meier
Ariane Poncet
Ana-Ines Papermans
Rafael Eloi
Adriano Reis
Nolwenn Chamorel
Pierre Cagna
Grégoire Wenger
Estelle Felske
Hikari Kikuchi



N°79 FORUM SEDUNIUM

STUDIO BONSAK PORTA CHABBEY
LA CROIX SUR LUTRY
SYNAXIS
LAUSANNE

Collaborateurs :

Amalia Bonsack
Laura Porta
Vincent Gorjat
Jules Chabbey



N°80 DANIELE

DEILLON DELLEY ARCHITECTES SA
BULLE

Collaborateurs :

Achille Deillon
Alexandre Delley
Camille Lenoir
Luc Rotzetter
Laurent Robotel
Sébastien Emery
Nicolas Sansonnens
Arnaud Dorthe
Laurent Junod



N°81 GREEN

BONNARD + WOEFFRAY
MONTHEY

Collaborateurs :

Pierre Nebel
Laura Sacher
Steve Rossier



N°82 RING

JEANNE WELLINGER & THOMAS WEGENER
ARCHITECTES ETH SIA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Jeanne Wellinger
Thomas Wegener



N°83 VICUS 2.0
COMPOSITE SÀRL
LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Robyr
Jérôme Fracheboud
Camille Mauchant
Salomé Robyr



N°84 BY THE RIVERS OF BABYLON
MURIALDO - PANIZZA
ZÜRICH

Collaborateurs :

Stefano Murialdo
Riccardo Panizza



N°85 NOÉ

FZA & D - FARRA ZOUMBOULAKIS & ASSOCIÉS
ARCHITECTES URBANISTES SA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Dany Roukoz
Bassel Farra
Emmanuel Colomb
Mathieu Robitaille
Stephanie Amstutz
Fiorenza Bianchi
Luca Truscello
Sonia Tarchini



N°86 ENTRE 2 COURS

BLERD ZEQR AJ & MICHEL NUNES ARCHITECTES
MEYRIN

Collaborateur :

Eglant Zeqiraj



N°87 IMBRIC À SION

SUTER SAUTHIER ET ASSOCIÉS SA
SION

Collaborateurs :

Christian Suter
Raphaël Sauthier
Bastien Colliard
Susana Souto
Inès Leal
Sylvie Delalay
Jérémy Rey



N°88 SOUS LE PORTIQUE

OMAR TRINCA ARCHITECTE EPFL SIA
LAUSANNE

Collaborateurs :

Mathieu Maréchal
Odile Allimann
Nathan Hoh



N°89 ASSEMBLAGE

GWJ ARCHITEKTUR AG
BERNE

Collaborateurs :

Julien Brügger
Michele Frigerio
Christian Lasser
Klaus-Peter Lorenz
Gerko Schroeder
Donat Senn
Elisa Taraglio



N°90 TRÉFLE

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH
BERNE

Collaborateurs :

Helko Walzer
Marko Göhre
Anna Kessler
Peter Jählig
Vincent Rasser
David Lüthi



N°91 «L» ON THE ROCKS

DEBONS ARCHITECTURE SA
MARTIGNY

Collaborateurs :

Alexandre Debons
Michaël Daireaux



N°93 ALEA JACTA EST

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES
SION

Collaborateurs :

Isabelle Évéquoz
Nuno Ferreira
Daniela Andrade
Marco Pereira
Alice Gras
David Testi
Alexandra Maury
Sébastien Derivaz
Karen Muller
Johann Devanthéry



N°94 19-50

HUGO DECRAMER & ANAS HONEINY
ZÜRICH

Collaborateurs :

Hugo Decramer
Anas Honeiny



N°96 ELEVARE

A-RR.(ARCHITECTURE&RETAIL RITES SA)
LAUSANNE

Collaborateurs :

Noémie Goldmann
Elisabeth Terrisse de Botton
Alberto Bellia



N°97 PAS DE DEUX

3B ARCHITEKTEN
BERNE

Collaborateurs :

Franz Bamert
Martin Gsteiger
Yves Franchetti
Meret Fust
Dominique Weber

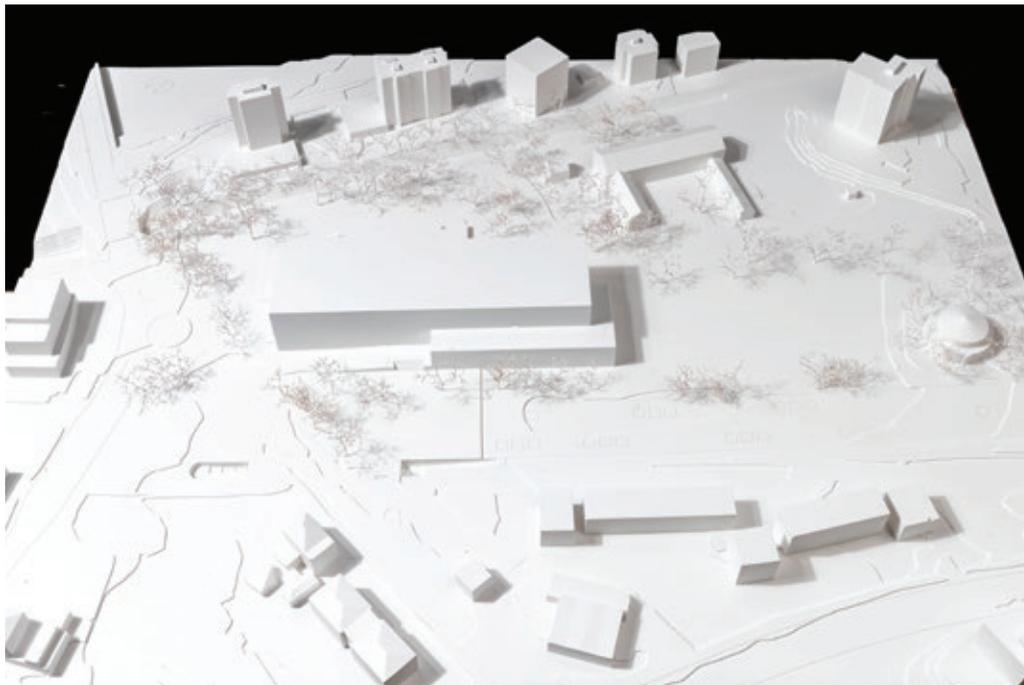


N°98 ENSO

DERENDINGER JAILLARD ARCHITECTES SA
ZÜRICH

Collaborateurs :

Stephan Derendinger
Youngran Derendinger
Sophie Jaillard
Alec Müller
Jürg Scheurer
Daniel Gilgen
Radek Brunecky



N°99 L'ARCHE DE NOÉ

SOMMERLATTE ARCHITEKT

ZÜRICH

Collaborateur :

Berenike Lemper



N°100 UN TRAIT D'UNION

URTZI GRAU SL

ZARAGOZA

Collaborateurs :

Guillermo Fernández-Abascal

Andrew Daly



N°101 ENTREZ C'EST TOUT VERT

GAME
MARTIGNY

Collaborateurs :

David Formaz
Nicolas Meilland
Michael Darbellay



N°102 DRAGONFLY

MEYER ARCHITECTURE - MDB SA ARCHITECTES SIA -
HUGUES MICHAUD ARCHITECTE
SION

Collaborateurs :

François Meyer
Jérôme Déchanez
Hugues Michaud
Bruno Aymon
Dominique Mayor



N°103 HAMEAUX

ANDREI RACHMUTH ARCHITECTE
FRIBOURG

Collaborateurs :

Radu Bors
Walter Schoop



N°104 LAUREL ET HARDY

ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL FOLLONIER
EPFL / SIA
SIERRE

Collaborateurs :

Michel Follonier
Rui Figueiredo
Rim Soufi
Sidonie Cavin
Caroline Gillioz



N°105 ARCTURUS

S-ARCHITECTES SÀRL
LAUSANNE

Collaborateurs :

Grégoire Dorthe
Sami Ellouze
Shaï Sadras

